

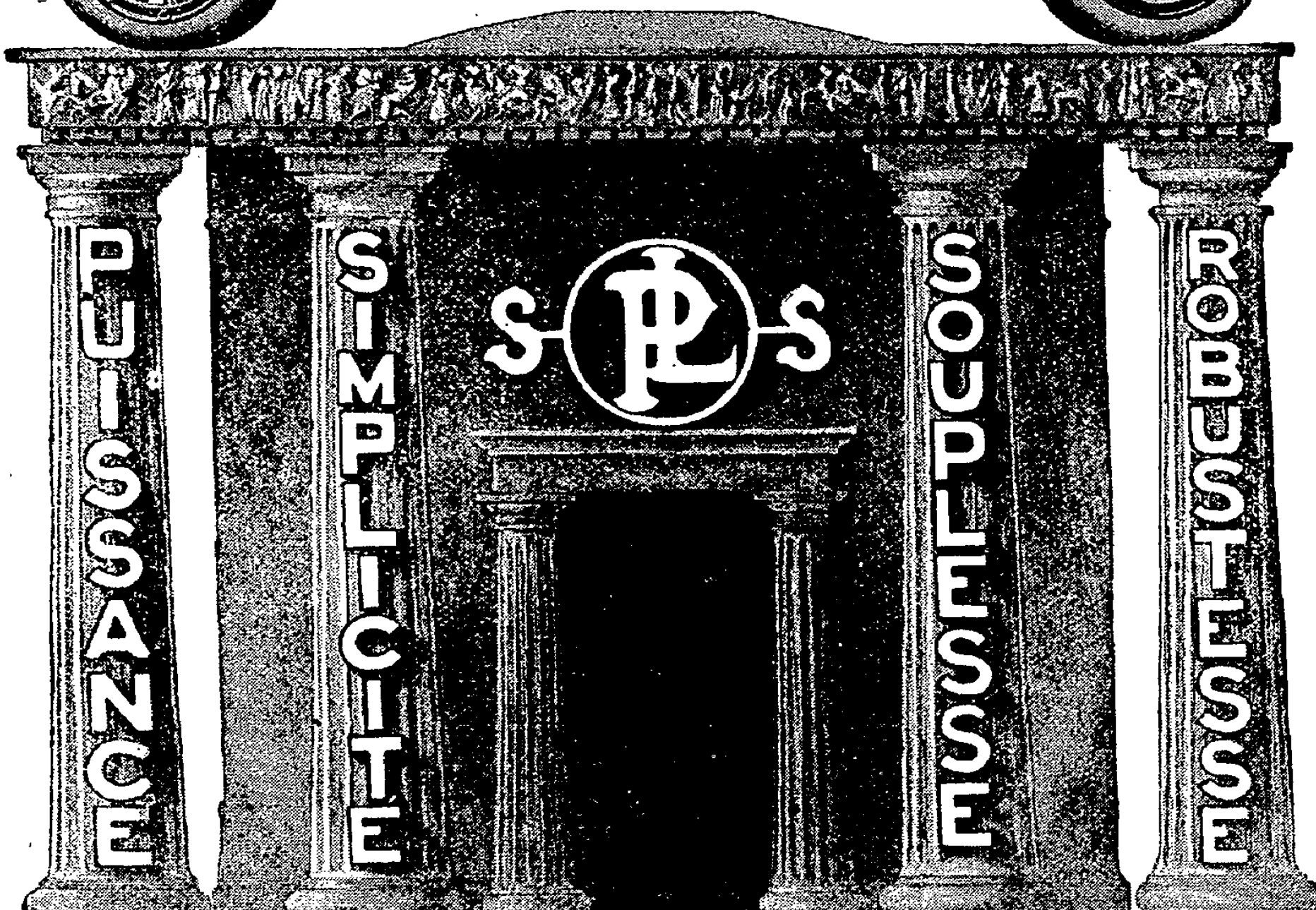
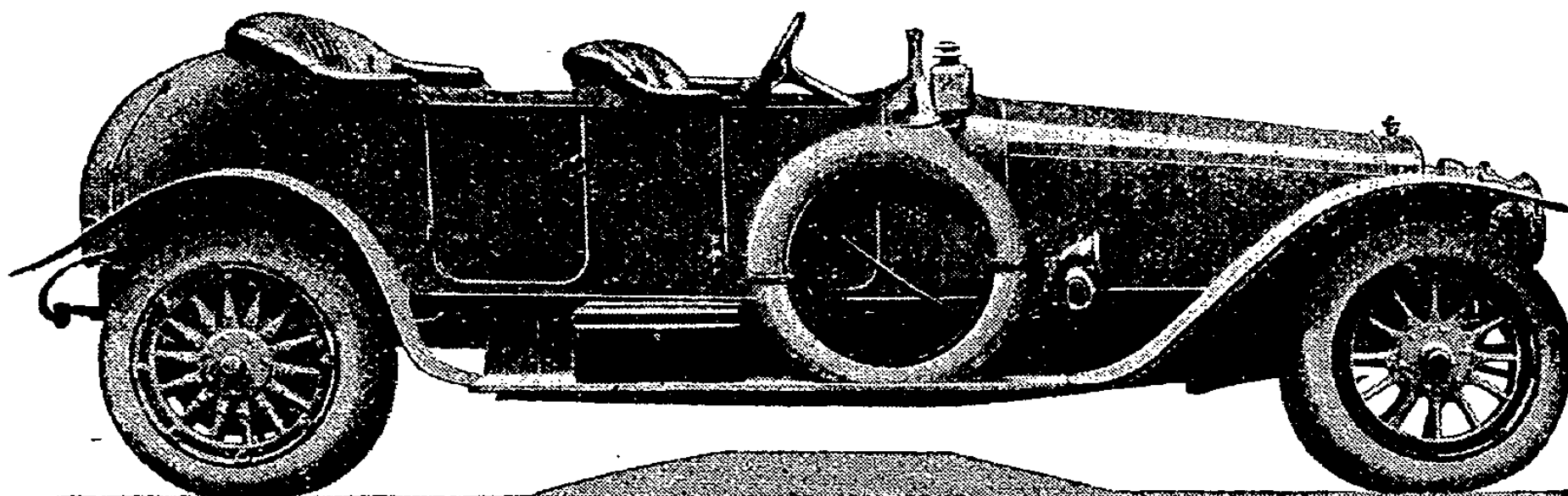
BULLETIN MENSUEL
DE L'ASSOCIATION
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE
ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS
... FONDÉE EN 1904 ...



Les Amis du Téléphone. — Monsieur BAEHR

SIÈGE SOCIAL
47, RUE DES MATHURINS, PARIS
TÉLÉPHONE 112-41
CODE FRANÇAIS AZ

LES ÉDITEURS DE CE BULLETIN, MM. A. WATON IMPRIMEURS
A S^TETIENNE FONT EN TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE,
CARTONNAGES, DES CRÉATIONS MODERNES POUR LA PRÉSENTATION
DE TOUS PRODUITS ET LA PUBLICITÉ SOUS TOUTES LES FORMES



PANHARD EST LA VOITURE DE TOUTES LES ÉPOQUES. SON PRIX D'ENTRETIEN EST MINIME.

SEULS MAÎTRES DES DE PANHARD, DEMANDEZ L'AVIS DE CEUX QUI EN ONT UNE. VOUS SEREZ FIDÈLES.

UNE PANHARD VOUS EXCELLENT AU MOMENT OU VOUS ACHEZ. UN LONG USAGE N'ALTÈRE PAS SES QUALITÉS.

NE DITES PAS UNE ÉQUATION MAL PLACÉE. CHEZ PANHARD VOUS TROUVEREZ LA VOITURE QUI VOUS FAUT.

PANHARD & LEVASSOR

19 AVENUE D'IVRY. PARIS

ILLUSTR. PHOTO

INSTRUMENTS DE PRÉCISION

Fournitures de Dessin et de Bureau

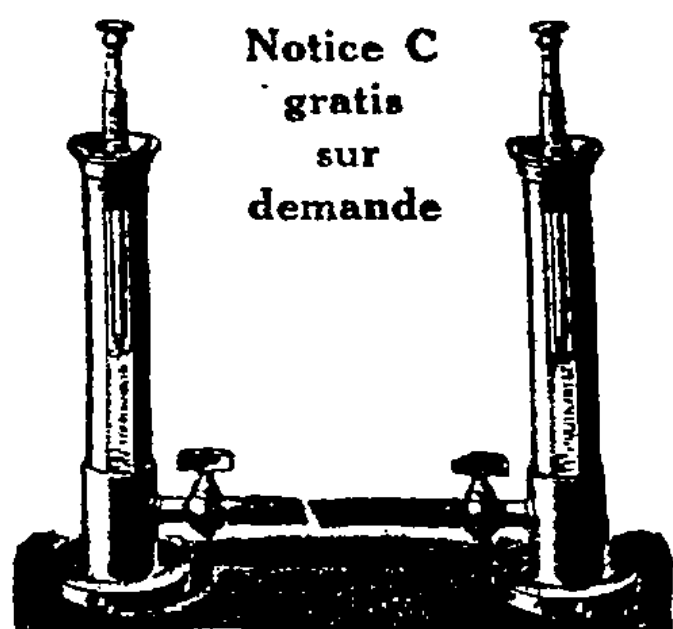
LIBRAIRIE TECHNIQUE

H. Morin

Ingénieur - Constructeur
11, Rue Dulong, 11
PARIS

Industriels !

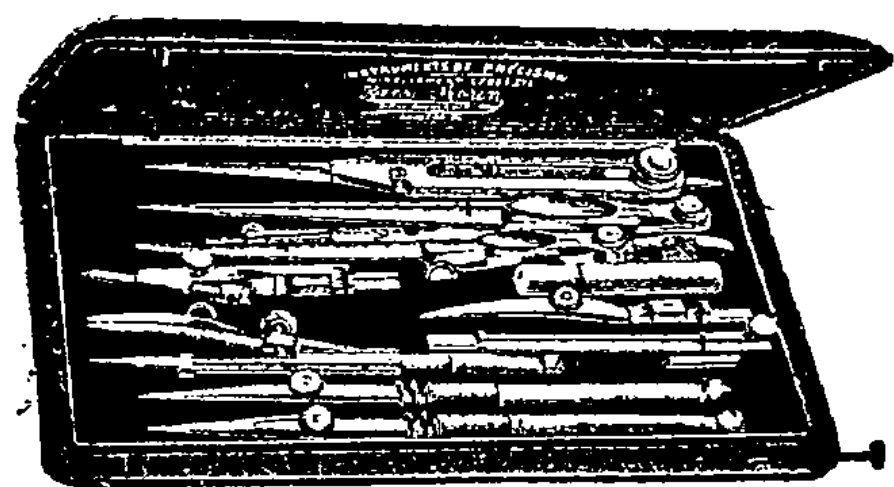
Toutes les transmissions sont mal installées si elles ne sont pas vérifiées avec le Niveau d'Eau de Précision H. MORIN, divisé au 1,10 de m/m.



Notice C
gratis
sur
demande

Dessinateurs !

Avant de faire choix d'une pochette de compas, demandez à la Maison H. MORIN sa Notice B.

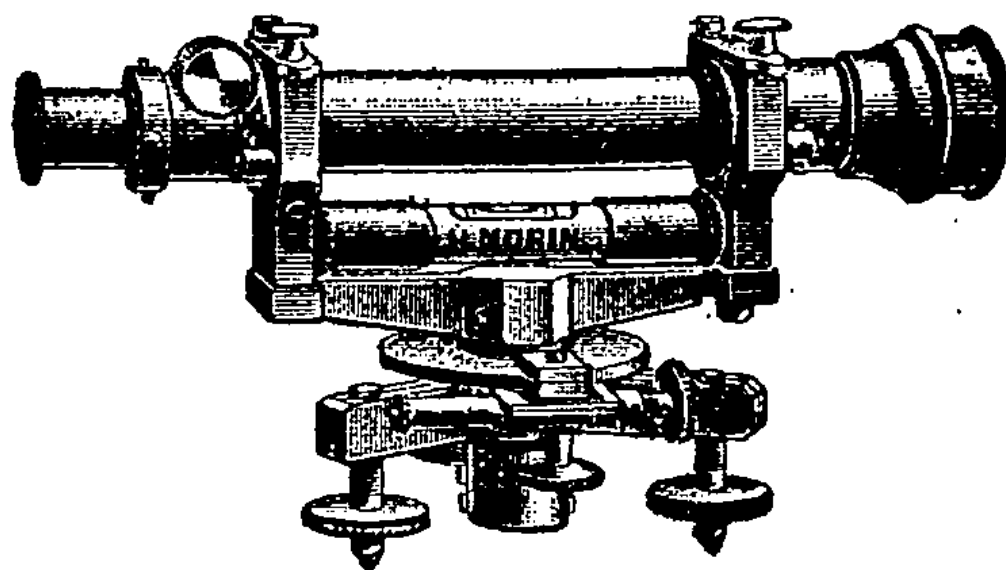


Ingénieurs

Architectes

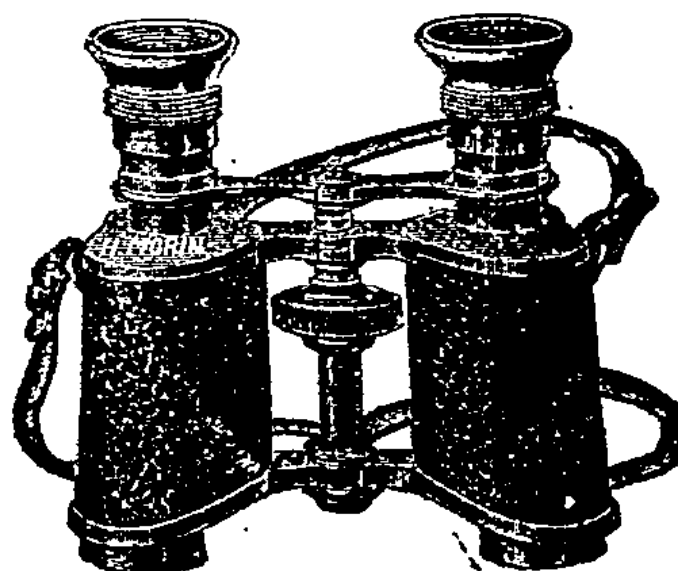
Entrepreneurs !

Demandez à la Maison H. MORIN sa Notice D sur les Niveaux, Boussoles, Théodolites et Tachéomètres.



Touristes !

Ne partez pas en voyage sans vous munir de la JUMELLE A PRISMES H. MORIN. Notice A gratis sur demande.



Demandez tous la Notice Gratuite sur l'emploi de la Règle à Calculs.

GUSTAVE FABRE

Propriétaire Viticulteur à NIMES

12 bouteilles

de FINE LANGUEDOC VIEILLE
ou MUSCAT DORÉ VIEUX
ou MARC VIEUX,
ou assorties
sont expédiées
gratuitement & franco
à tout acheteur
qui commande
sa 5^{me} pièce de vin
ou qui demande 3 pièces
à expédier ensemble
à la même adresse

Tout Client

qui fait une commande pour un client nouveau
recevra

un bon de raisins

lui donnant droit à un colis
de raisins frais
qui lui sera expédié gratuitement
et franco à la récolte prochaine

Tout Client

a droit
au service gratuit
de l'**ALLIANCE**
pendant une année à
dater du jour de la
dernière commande

Notre but en faisant ces cadeaux est de remercier nos Clients de la
publicité qu'ils veulent bien nous faire et de leur fidélité qui nous honore.

**BULLETIN MENSUEL
DE L'ASSOCIATION
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE
ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS**

THE
TELEPHONE
REVIEW

Vol. 4, No. 7

July, 1913



ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

47, Rue des Mathurins, 47

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. Wagram 13-31.

Vice-Président : M. E. Archdeacon ✕, 77, rue de Prony. Tél. Wagram 11-22.

Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Av. Henri-Martin, Tél. Passy 34-76.

Membres : M. P. Créténier O. ✕, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone Central 58-87.

M. Lauzanne, Architecte ✕, 26, rue de Turin. Tél. Central 11-38.

M. Munier ✕, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

M. Lahure, éditeur O. ✕, 9, rue de Fleurus, Tél. Saxe 04-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri. Tél. Wagram 10-80.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. Wagram 28-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. Wagram 12-11.

Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Inst^c, 17, r. de l'Université. Tél. Saxe 28-74.

M. Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. Central 54-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. Central 92-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. Wagram 84-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. Saxe 43-64.

M. Tollu, Notaire, rue St-Lazare, 70. Téléphone Central 54-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg St-Honoré. Tél. Wagram 71-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faub. St-Honoré. Cent. Tél. 58-14

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du D^r Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Souscrivez à l'Association

DEMANDE D'ADMISSION

M

Profession

Téléphone

Adresse

*demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone
et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.*

Signature :

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception
mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés
au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, 47, PARIS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Sommaire du Numéro d'Août

Nos excellents Services Postaux !! Le rapport de M. Dupont. — Les Amis du Téléphone: M. Baehr. Quand aurons-nous l'Abonnement à Conversations Taxées, à Paris. — La Situation dans les Bureaux Téléphoniques. — Allo ! Allo ! (Charles Chaumet). — Télégraphie sans fil. — Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones. — Une Enquête est ouverte. — Superfluités. — Echos : L'invention du Téléphone valait bien un bureau de tabac. Le Téléphone muet. A travers le Guichet. — Informations : Codes Télégraphiques. Emplois de Facteurs des Télégraphes. Où placer les Timbres-Poste sur les Enveloppes. Colis Postaux à destination d'Haïti. — Le Martyre d'un Abonné qui finit par un Suicide..... Téléphonique. — Les Bizarreries du Règlement Postal.

Nos Excellents Services Postaux !!

LE RAPPORT DE M. DUPONT

L'article ci-dessous, de notre excellent Vice-Président, a été publié par lui sous une forme un peu différente dans sa vaillante Revue *La Controverse*, dans laquelle il frappait à tour de bras avec sa fougue ordinaire, sur les abus journaliers de toutes espèces dont sont victimes les malheureux contribuables français.

J'ai déjà protesté à plusieurs reprises, dans notre *Bulletin*, contre la défectuosité de nos services postaux, contre leur inutile et abominable paperasserie et contre les attentes insensées que nous devons subir dans les bureaux de poste.

Quelle plus éclatante confirmation pourrais-je trouver de mes critiques que le rapport de M. Emile Dupont, sénateur, sur le budget des postes et télégraphes de 1913.

Ce très remarquable travail fourmille de chiffres et d'indications du plus haut intérêt sur les postes, téléphones et télégraphes français.

Il n'y a qu'un malheur, c'est que de tels rapports, même quand ils sont bien faits (ce qui n'est pas toujours le cas), ne sont jamais lus par les députés ou les sénateurs intéressés. Et quand par hasard ils les ont lus, il n'en tiennent aucun compte pour réclamer les réformes nécessaires. Il faut croire qu'améliorer nos services postaux ne peut constituer, à aucun titre, pour nos hommes politiques, une réclame électorale !

Il y avait pourtant de bien jolies choses à recueillir dans le travail de M. Dupont. Bien entendu, aucun journal, à ma connaissance, ne les a recueillies, et les extraits que je vais publier auront pour tout le monde, j'en suis certain, la saveur de l'inédit.

Presque tout serait à citer dans ce rapport; je me bornerai à citer la partie qui étudie précisément la question (par moi soulevée) de la lenteur de nos opérations postales.

Une constatation qui étonnera sans doute le public français, c'est que, dans les pays voisins, la clientèle ne stationne pas aux guichets.

En Allemagne, dans toutes les villes que j'ai parcourues, Heidelberg, Strasbourg, Colmar, Schlestadt, je n'ai jamais vu le public attendre plus de deux ou trois minutes pour être libéré. Montre en main, j'ai constaté que l'émission d'un mandat dure 20 secondes, 30 à 35 secondes s'il y a échange de monnaie. Le dépôt d'une lettre recommandée demande 10 secondes si l'expéditeur a un carnet de récépissés, 25 à 30 secondes si l'agent est obligé d'établir le reçu.

J'ai remarqué à Colmar, à l'heure où le trafic est le plus intense, une personne qui avait un mandat à envoyer et une lettre recommandée à déposer. Elle est partie 70 secondes après son entrée dans la salle d'attente, et elle avait été obligée, pour effectuer les deux opérations, de s'adresser à deux guichets différents.

En Suisse, à Berne, j'ai fait les mêmes constatations. Le dépôt d'une lettre recommandée exige de 10 à 30 secondes, suivant que l'objet est affranchi ou ne l'est pas, ou suivant que l'expéditeur est muni ou non d'un livret de récépissés. L'émission d'un mandat-poste exige également de 25 à 30 secondes.

En Angleterre, au bureau le plus chargé de Londres, à l'heure où le trafic est le plus intense, j'ai noté que l'émission d'un bon de poste demandait de 3 à 5 secondes, le dépôt d'une lettre recommandée, 20 à 25 secondes. Par contre, l'établissement d'un mandat anglais demande autant de temps que l'émission d'un mandat français.

En France, des expériences faites en septembre 1909 dans plusieurs bureaux de divers départements, ont donné les résultats suivants :

Emission de 100 mandats-poste ordinaires, 4 h. 10.

Emission de 100 bons de poste, 1 h. 25.

Païement de 100 mandats-poste ordinaires, 3 heures.

Païement de 100 bons de poste, 1 h. 35.

Soit environ 2 minutes 30 secondes pour l'émission d'un mandat et 51 secondes pour l'émission d'un bon de poste.

Je suis persuadé que personne ne me contredira quand j'affirmerai que l'établissement d'un mandat carte (le seul type de mandat employé en Allemagne ou en Suisse) demande au moins 1 minute 50 secondes. Dans le même intervalle de temps, dans ces deux pays, trois personnes reçoivent satisfaction.

Pour l'émission de 100 mandats, 50 minutes suffisent chez nos voisins de l'Est; en France il faut, dit-on, 2 heures 30 minutes. Mais des agents expérimentés m'ont affirmé que ce délai est trop court pour la somme de travail que représente l'établissement de 100 mandats ordinaires.

Nous arriverions à des constatations analogues en comparant le temps exigé pour la réception des objets recommandés. A l'étranger, le personnel paraît attendre les clients. En France, c'est le public qui attend le personnel.

Les bureaux sont plus spacieux à l'étranger qu'en France et le personnel des guichets y est plus nombreux. Il est donc facile de pousser plus loin la division du travail. Mais, si nos bureaux étaient agencés comme les bureaux étrangers, le service serait encore lent, parce que les écritures sont trop compliquées. Chez nos voisins, les écritures étant réduites au strict minimum, la durée du stationnement de chaque personne est également réduite au strict minimum.

En Allemagne, pour simplifier l'établissement des mandats dans les bureaux importants, un composteur imprime d'un seul coup le numéro du mandat, la date, le bureau d'origine et le numéro de la direction supérieure.

Mais l'Administration allemande a encore trouvé le moyen d'abréger toutes les opérations que nécessite l'établissement du mandat. Certains bureaux emploient, et l'usage va s'en généraliser dans tous les bureaux de quelque importance, un appareil qui imprime toutes indications nécessaires.

Toutes ces indications sont portées simultanément. L'agent n'a rien à écrire à la plume. Ce perfectionnement, en même temps qu'il accélère les opérations du guichet, augmente la sécurité du trafic des mandats-poste.

Pour une même opération, l'employé français a un travail presque triple de celui de ses collègues étrangers. C'est un gaspillage de temps.

Si, par un respect aveugle pour des règlements surannés, le Ministre des Finances ne veut pas supprimer la double inscription, ne peut-on utiliser le décalque bleu, comme il est d'usage courant en Angleterre? L'état d'émission peut être écrit en double, au moyen d'une

seule inscription. L'original est envoyé à l'Administration centrale pour le contrôle, le double est conservé dans les archives du bureau.

En Allemagne, les boîtes aux lettres sont très nombreuses. Il n'est pas rare d'en voir cinq ou six dans une petite commune de 1.200 à 1.300 habitants.

Tandis qu'en France la pose d'une boîte nécessite l'intervention de l'Administration centrale, si elle entraîne quelques frais, elle se fait, chez nos voisins, sur une simple décision du receveur des postes, après avis du directeur.

Remarquons encore qu'en Allemagne tous les efforts de l'Administration se portent vers l'installation de nouveaux établissements auxiliaires. En France, la tendance de l'Administration est d'augmenter le nombre des établissements gérés par des fonctionnaires.

Le résultat est qu'aux 35.000 bureaux de poste allemands, nous ne pouvons opposer que 14.000 bureaux de poste français.

Je me garderai de déflorer par aucun commentaire cette série de constatations écrasantes.

Sur tous ces chiffres on pourrait faire de longs commentaires, je n'en reprendrai qu'un seul, comme type.

La durée d'émission d'un mandat : 20 secondes en Allemagne, au lieu de 2 minutes 30 secondes en France!! soit 8 fois moins de temps.

Je relèverai enfin, pour terminer, l'affirmation de M. Dupont qu'il n'a jamais vu, en Allemagne, le public attendre plus de 2 ou 3 minutes pour être libéré. Que pensent de tout cela tous nos doux contribuables français qui font la queue, souvent une demi-heure et davantage, pour la plus simple des opérations postales, devant les guichets assaillis, mais impassibles, des bureaux de la capitale?

Et il s'en trouvera encore pour me dire que j'exagère et que tout va très bien comme cela!

E. ARCHIDEACON.



**Si vous voulez
la Permanence
du Service Téléphonique
(JOUR ET NUIT)**

**écrivez à l'Association des
Abonnés au Téléphone**

47, rue des Mathurins, Paris

**qui vous donnera tous les renseignements.
(Voir article page 5, Les Amis du Téléphone).**

LES AMIS DU TÉLÉPHONE

M^r BAEHR

Une Association Amicale des Abonnés au Téléphone. — Des résultats positifs, un succès prodigieux. La permanence (jour et nuit) du Service Téléphonique dans toute la France. — L'Association centralise les demandes de renseignements.

Nous avons signalé à plusieurs reprises dans notre *Bulletin* les faits et gestes d'une petite Association locale d'abonnés au téléphone éclos sous les murs de Paris, à Fontenay-sous-Bois. Nous y revenons plus amplement aujourd'hui parce que ce groupement vient de faire une démonstration pratique dont doivent bénéficier toutes les villes de France, que l'Association prend aujourd'hui la cause en mains et a décidé de centraliser les demandes pour généraliser le mouvement.

L'initiateur de ce mouvement est M. Baehr, receveur des postes à Fontenay-sous-Bois, que nous avons eu le plaisir de rencontrer et que nous devons, pour ce qu'il a fait, classer parmi les "Amis du Téléphone".

Personnalité extrêmement remuante et audacieuse, possédant à fond son métier, connaissant ses droits et ses devoirs, pour en tirer la quintessence et en faire bénéficier ses clients, c'est-à-dire ses abonnés.

M. Baehr a présidé à la fondation de l'Association mutuelle des receveurs des P.T.T. contre les vols et à l'Association mutuelle dite des "1.000 fr." après décès; il est de plus administrateur du Cercle Amical des fonctionnaires et de l'Institut National des Serviteurs de l'Etat, Secrétaire général de l'Association Amicale des Abonnés au Téléphone de Fontenay-sous-Bois.

Il nous a exposé lui-même le fonctionnement de cette Association, les résultats obtenus et l'avenir qu'il en attend.

— Comment vous est venue l'idée de créer votre Association Amicale des Abonnés au Téléphone ?

— Mutualiste fervent et convaincu, j'ai la certitude que bien des questions peuvent être résolues grâce à l'entr'aide. Le vieil adage a toujours raison et il est plus moderne que jamais : *Aidons-nous les uns les autres*. C'est ce qui explique le succès magnifique de ma combinaison. C'est l'Administration elle-même qui m'en a suggéré l'idée, elle qui vient de décider de commercialiser les P. T. T.

J'ai reçu à ce sujet les sympathiques encouragements de M. Bouguet, directeur de la Seine. Commercialiser, voilà un terme qui amènera le sourire sur bien des lèvres. Mais la critique est toujours facile, n'est-ce pas ? Ce qu'il y a de plus difficile, c'est d'aboutir à un résultat.

Au lieu de critiquer, j'ai cherché dans la mesure de mes moyens à faire rendre au service téléphonique le maximum d'avantages avec l'outillage mis à ma disposition. Il ne s'agit pas en effet de toujours crier, de protester contre un service qui, permettez-moi de le dire, n'a pas son pareil. Cela vous étonne ?

— Oui, en effet... Comment vous expliquez-vous alors les nombreuses plaintes des abonnés ?

— C'est qu'elles sont plus ou moins justifiées. Voyez-vous, même dans votre *Bulletin* de juin, ne recommandez-vous pas aux abonnés d'être calmes, polis, etc., et surtout d'apprendre à se servir de l'appareil qui est entre leurs mains. N'en doutez pas, c'est là la principale difficulté qui empêche le bon fonctionnement du téléphone. La seconde difficulté, c'est la lenteur de l'abonné à répondre aux appels. Un exemple dont j'ai été témoin :

Le 5 mai dernier, un abonné appelle sans décrocher l'écouteur; la téléphoniste, par trois fois, et par intervalle d'une minute, lui répond "j'écoute". Enfin, il décroche et crie "Allô". La téléphoniste répond à nouveau "j'écoute", l'abonné continue à crier "Allô n... de D..., je vous dis allô". Je prends l'appareil et je demande "que désirez-vous ?"

Réponse de l'abonné : "Je veux que vous me répondiez allô" (authentique). Patient et aimant faire plaisir à mes clients, cela coûte si peu, je répond "allô, j'écoute". L'abonné commence par se plaindre d'avoir appelé vingt minutes (mettons cinq minutes) qu'on ne lui répond jamais, qu'il figure sur la liste noire, etc.

Voilà donc une téléphoniste qui a répondu quatre fois aux appels et moi deux fois. Perte de temps et un abonné convaincu que les services fonctionnent mal. Le service est donc rendu de plus en plus difficile par ceux-là même qui ont intérêt à mettre, comme vous le dites, de l'huile dans la machine. Le personnel, grand et petit, fait cependant l'impossible pour mettre le service à l'abri de toute critique.

— D'après vous, que faudrait-il faire ?

— Continuez à mettre dans chacun de vos *Bulletins* l'article intitulé "pour la courtoisie", changez la mentalité de nos "clients" et vous contribuerez bien plus à l'amélioration du service téléphonique, à la rapidité des mises en

communication que par tout autre moyen. Vous le constaterez vous-même.

— Quels sont, en somme, les résultats que vous avez obtenus à Fontenay-sous-Bois ?

— D'abord, au point de vue administratif, une augmentation de recettes, c'est le gérant de la succursale des P. T. T. qui apparaît. Puis au point de vue moral, si je puis m'exprimer ainsi, l'utilité incontestable de la combinaison. En effet, un nombre assez élevé de communications ont été établies jusqu'à onze heures du soir. A partir de cette heure, il y a eu environ 150 appels. Toutes ces communications, établies pendant la nuit, devaient présenter un caractère d'urgence, tels que maladies ou accidents. Nous avons même été appelé à 1 heure du matin pour signaler la présence de cambrioleurs ; vingt minutes après, des agents cyclistes se trouvaient chez l'abonné. En cas d'incendie, nous appelons le poste de police, qui fait le nécessaire.

— Quels sont vos projets d'avenir ?

— Au point de vue général, nous sommes déjà en relation avec quelques villes, qui nous ont demandé de les initier à notre système et de leur expliquer comment nous fonctionnons ; nous le faisons avec plaisir en leur envoyant les différentes circulaires que nous envoyons nous-même à nos abonnés et une lettre dont je vous ai remis un exemplaire.

Parmi les villes qui nous ont demandé tout récemment des renseignements, je dois vous citer Mantes, Charleville, Annonay, Chalon-sur-Saône, Vichy, etc.

Lorsque de nombreux circuits seront ouverts toute la nuit, sans qu'il en coûte rien à l'Administration, nous apporterons à l'Etat, dès la première année, quelques centaines de mille francs de bénéfices nets, provenant du produit des conversations et des nouveaux abonnés, car plusieurs de mes nouveaux abonnés ont déclaré qu'ils ne prenaient le téléphone qu'à cause de la facilité qu'ils avaient de pouvoir s'en servir la nuit. Ces bénéfices ne peuvent qu'augmenter. L'année 1914 se clôturera avec une plus-value de 1 million au minimum.

Au point de vue particulier, nous étudions l'installation d'un poste supplémentaire à la mairie, ce qui permettra aux habitants non abonnés d'avoir une cabine téléphonique ouverte après la fermeture du bureau. Le gardien de la mairie, moyennant une rétribution de la commune (1), pourra être chargé de faire le nécessaire en cas d'incendie, au besoin même, d'appeler les habitants n'ayant pas le téléphone, et peut-être pourrait-il se charger de faire certaines courses. Pourquoi pas ! C'est une idée à creuser et qui réussira. Fontenay-sous-Bois possède une municipalité intelligente et un maire dévoué, qui s'assimile très

facilement tout ce qui présente un intérêt général pour ses administrés.

— Avez-vous personnellement des difficultés avec vos clients ?

— Ma foi non, ce sont des amis. Je leur explique ce que c'est que le téléphone, combien ce service est délicat, je m'arrange avec eux, je leur parle, et, comme je suis leur secrétaire général, je centralise les petites difficultés et tout s'arrange. Et puis, la plupart du temps, ce ne sont pas des réclamations, mais bien plutôt des demandes de renseignements (*sic*). Par contre, je tâche de leur être utile et agréable. Un abonné ne répond-t-il pas après deux ou trois appels, je m'en inquiète et je le fais prévenir que je l'appelle au téléphone. Y a-t-il un dérangement, je lui fais connaître aussitôt que le nécessaire est fait. Est-il absent ? Je fais demander si je puis faire la commission ou s'il doit appeler telle ou telle personne dès son retour. En somme, je m'occupe de mon client et n'est-ce pas juste puisque je suis là pour le servir. Une espèce de sympathie s'établit entre le gérant, ou le receveur des postes, et l'abonné, en un mot la confiance existe entre le fonctionnaire et le contribuable.

Je me suis même demandé si un jour l'Administration ne verrait pas d'un bon œil : 1° l'installation d'un annonceur chez l'abonné, ce qui permettrait à un abonné de savoir s'il a été appelé pendant son absence ; 2° d'autoriser les agents à recevoir, dans certains cas, soit la communication à transmettre, soit le numéro du demandeur, pour qu'à son retour, l'abonné absent en soit averti. C'est là encore une source de nouveaux profits, puisque l'Administration y aurait gagné une conversation qu'elle perd actuellement.

Ce que nous vous demandons, c'est de nous aider, d'accorder à l'Association Amicale des Abonnés au Téléphone de Fontenay-sous-Bois, aussi bien qu'à toute autre, les colonnes de votre *Bulletin* afin de créer des Associations similaires dans les autres villes. Avant la fin de l'année, il faut qu'il y ait en France 150 communes possédant le téléphone ininterrompu, et il faut que très prochainement, dans la France entière, le téléphone fonctionne nuit et jour. C'est pour l'Administration une série de recettes nouvelles qui lui apporteront de l'argent pour lui permettre d'établir de nouveaux circuits et d'élargir les bases de l'organisation actuelle. C'est pour les abonnés, moyennant une redevance minime, la faculté de pouvoir se servir de leur téléphone à chaque instant. Les accidents, les incendies arrivent tout aussi bien la nuit que le jour ; il n'est pas de raison pour que l'instrument si utile dans la journée devienne subitement muet et inutile lorsque la nuit tombe.

Tout à l'heure je vous ai parlé du gardien de la Mairie qui pourrait faire certaines courses ; vous savez de plus que chaque année l'Etat assure à son compte la distribution télégraphique gratuite dans un certain nombre de communes et que celles-ci sont choisies à l'ancienneté.

(1) Par une circulaire récente l'Administration autorise les cafetiers, restaurateurs, etc., à demander une commission de 0,05 ou de 0,15 à chaque client qui demande à se servir de leur poste téléphonique. Cette commission pourrait, sans inconvénient, être accordée aux postes publics installés dans les mairies.

Or, il arrivera certainement un jour où les produits téléphoniques seront assez élevés pour que l'Administration puisse prendre à sa charge la distribution des messages, avis d'appels, etc., jusqu'à minuit pour commencer et que les *courses seront faites* gratuitement par ses soins.

D'après ce que je viens de vous dire, il est facile d'en tirer les conclusions suivantes :

Le service de la distribution téléphonique dit *municipal* (payant) sera ultérieurement *étatisé* (gratuit) comme pour le service télégraphique et comme pour ce dernier service, c'est à l'ancienneté qu'on choisira les réseaux devant bénéficier de la distribution gratuite...

Ce sont les premiers qui seront les...premiers.

Les demandes de renseignements deviennent

de plus en plus nombreuses au sujet du fonctionnement de l'Association Amicale des Abonnés au Téléphone pour le service permanent, aussi dans le but d'éviter un surcroît de travail assez important à M. Baehr, l'Association se charge de centraliser les demandes. Nous nous tenons donc à l'entière disposition des abonnés, aussi bien que des receveurs et des maires pour leur indiquer comment s'organiser, comment aboutir. Nous engageons tous ceux que la chose intéresse à nous écrire, 47, rue des Mathurins ; nous leur ferons parvenir les circulaires nécessaires et les aiderons de nos conseils.

Ce qui a réussi à Fontenay-sous-Bois peut réussir partout ailleurs. Il ne dépend que des abonnés de s'unir pour obtenir ce qu'ils veulent.

L'Association des Abonnés au Téléphone

47, RUE DES MATHURINS, PARIS

groupe toutes les demandes des communes pour l'ouverture de jour et de nuit des Bureaux Téléphoniques et donne tous les renseignements utiles. Prière aux intéressés de lui adresser toutes les communications.

150 bureaux nouveaux doivent être ouverts avant la fin de l'année.

Quand aurons-nous l'Abonnement à Conversations Taxées à Paris

Plusieurs de nos lecteurs nous ayant demandé, à la suite de notre précédent article, ce qu'était le système des *paliers*, nous croyons intéresser la majorité de nos lecteurs en donnant ci-dessous le système tel qu'il fonctionne à Londres. Nous y ajoutons les tarifs d'abonnements forfaitaires qui y sont pratiqués.

Tarifs locaux.

a) *Abonnement forfaitaire*. — L'abonnement forfaitaire pour un abonné dont le local est situé à moins de 2 milles du bureau central est de 17 liv. st. (425 fr. par an) pour la première ligne.

Pour chaque ligne en plus, même pour les lignes partant d'un local situé dans un immeuble différent de celui où aboutit la première ligne, l'abonné paye 14 liv. st. (350 fr. par an).

A Paris aucune réduction n'est consentie aux abonnés qui ont souscrit plusieurs abonnements.

b) *Abonnements à conversations taxées*. —

1° L'abonné paye une redevance annuelle de 5 liv. st. (125 fr.) pour un poste situé dans le comté de Londres et à moins de 2 milles du bureau central, plus une taxe de 1 penny (0 fr. 10) par communication avec un abonné d'un central situé hors du comté de Londres, mais

faisant partie cependant du réseau de Londres.

2° Un abonné habitant hors du comté de Londres, et dont le bureau est situé à moins de deux milles du bureau, doit payer un abonnement annuel de 4 liv. st. (100 fr.) plus une taxe de 0 fr. 10 pour une communication avec un abonné du même central et 2 pence (0 fr. 20) pour une communication avec un abonné de tout autre central du réseau de Londres.

L'abonné doit payer d'avance, en outre du prix de l'abonnement, une taxe de 1 liv. 10 sh. (37 fr. 50).

Facilités accordées aux abonnés de Londres.

Les abonnés ont la faculté de transmettre les télégrammes de départ et de recevoir les télégrammes d'arrivée. Dans ce dernier cas la copie n'est portée au domicile du destinataire que si celui-ci en exprime le désir.

Ils peuvent expédier des messages. Ces messages sont distribués comme lettre exprès. La taxe de remise par exprès est de 3 pence (0 fr. 30) par mille ou fraction de mille parcouru à l'aller, si le message ne dépasse pas 30 mots ; elle est doublée si le message a plus de 30 mots.

Le porteur se charge de rapporter au bureau

un message réponse contre paiement des taxes d'express et des taxes téléphoniques.

On admet également les messages ne dépassant pas 60 mots dans les relations interurbaines contre le paiement des taxes interurbaines et des frais de remise par express (0 fr. 30 par 30 mots).

Les abonnés peuvent moyennant paiement des taxes postales et des taxes téléphoniques transmettre des messages destinés à être distribués comme lettres ordinaires. La longueur maxima est de 60 mots et la durée maxima des communications est de 6 minutes.

Cette limitation qui n'existe pas dans le réseau de Paris pourrait être utilement adoptée.

D'autre part, les abonnés ont la faculté de se faire téléphoner, les dimanches matin, les messages parvenus par poste au bureau central téléphonique de Londres. Cette mesure qui se justifie en Angleterre, où aucune distribution de correspondance n'est effectuée dans un certain nombre de villes, n'aurait pas sa raison d'être à Paris.

Les abonnés londoniens ont encore la faculté de demander qu'un facteur vienne à domicile prendre un colis à expédier, ils peuvent également faire appeler un médecin, une voiture de place, communiquer avec les pompiers et la police. La plupart de ces facilités ne sont pas accordées au public parisien.

Tarif mesuré

1° *Lignes directes* (dans le rayon d'un mille à partir du poste central). — On entend par lignes directes celles qui sont réservées à l'usage d'un seul abonné.

ABONNEMENT ANNUEL	COMMUNICATIONS locales de départ	COMMUNICATIONS supplémentaires et de surplus (1)
6 liv. st., soit 150 francs..	500	Jusqu'à 1.300 communications, l'abonné peut souscrire des abonnements de 200 communications au prix de 7 sh. 6 p. par 100 communications (soit 0,09 par communication). Pour les communications en excès (1), jusqu'au nombre total de 1.300, chaque communication coûte 2 pence (0,20).
6 — 15, soit 168 fr. 75	700	
7 — 10, soit 187 fr. 50	900	
8 — 5, soit 206 fr. 25	1.100	
9 — soit 225 francs..	1.300	
9 liv. st. 12 sh.....	1.600	Après 1.300 communications, l'abonné peut souscrire des abonnements de 300 communications, à raison de 4 sh. par 100 communications jusqu'à 4.600 communications (soit 0,048 par communication).
10 — 4 sh.....	1.900	
10 — 16 sh.....	2.200	
11 — 8 sh.....	2.500	
12 liv. st.	2.800	Chaque communication en excès coûte 1 penny (0,10).
12 — 12 sh.....	3.100	
13 — 4 sh.....	3.400	
13 — 16 sh.....	3.700	
14 — 8 sh.....	4.000	
15 —	4.300	
15 — 12 sh.....	4.600	

(1) On appelle ainsi toute communication demandée en surplus du nombre des communications achetées d'avance.

Si l'abonné n'a pas utilisé plus de 500 communications, les taxes qu'il aurait payées en surplus lui sont remboursées ou sont portées à son crédit pour l'année suivante.

Une ligne supplémentaire, destinée à soulager une autre ligne, peut être installée dans le même bâtiment moyennant un supplément de 4 liv. st., soit 100 francs par an.

Un abonné prenant une deuxième ligne peut souscrire un abonnement pour 4.600 communications locales en plus, par tranches de 300 ou en bloc, à raison de 5 sh. par 100 communications payables d'avance. Il peut demander les communications par l'une ou l'autre ligne.

Au-dessus de 9.200 communications, il est invité à installer un poste central privé.

2° *Lignes communes à deux abonnés* (dans le rayon d'un mille du bureau central). — Les lignes des deux abonnés se greffent sur un tronc commun et correspondent à un seul jack au poste central. Les deux abonnés ne peuvent donc utiliser simultanément leur téléphone.

ABONNEMENT ANNUEL	COMMUNICATIONS locales de départ	COMMUNICATIONS supplémentaires et de surplus
5 liv. st. 12 sh.....	500	Après 500 communications, une tranche de 100 communications est souscrite à raison de 8 sh. (soit 0,096 par communication). Les communications en excès, 2 pence (0,2).
6 liv. st.	600	
6 — 15 sh.....	800	Jusqu'à 1.400 communications, 7 sh. 6 p. par 100 communications (soit 0,09 par communication). Les communications en excès jusqu'au total de 1.400 communications, 2 pence ou 0,25 chacune.
7 — 10 sh.....	1.000	
8 — 5 sh.....	1.200	
9 —	1.400	
9 liv. st. 12 sh.....	1.700	Après 1.400 communications par tranche de 300 communications, 4 sh. par 100 communications (soit 0 fr. 048 par communication). Les communications en excès, 1 penny (soit 0,10 par communication).

Un abonné qui a plus de 1.700 communications par an est mis dans l'obligation de prendre une ligne directe.

Lorsqu'un abonné demande moins de 400 communications dans une année, on lui rembourse une fraction de la somme versée pour le prix des conversations.



SOUSCRIVEZ
à l'Association des Abonnés
au Téléphone

47, Rue des Mathurins, 47. — PARIS

C'est un Devoir National

(Voir le Bulletin d'Adhésion à la page 2.)



Pour réussir en affaires
Profitez de l'expérience
de ceux qui ont réussi et
LISEZ

“MON BUREAU”

Le Magazine du Commerçant

qui, dans chacun de ses fascicules (64 pages) vous apporte des *méthodes*, des *systèmes*, des *idées pratiques et neuves*, pour vous aider dans votre commerce, vous permettre de l'accroître.

Méthodes modernes de vente, Systématisation des achats, Outillage du Bureau moderne, Vente par correspondance, Publicité, Correspondance commerciale, Comptabilité, Questions de Classement, Recherche des débouchés, etc. *Voilà les sujets que traite “MON BUREAU”.*

SEUL DE SON GENRE EN FRANCE

il est lu chaque mois par plus de 20.000 commerçants et industriels.

LISEZ-LE AUSSI CHAQUE MOIS

si vous voulez réussir dans vos entreprises. Ce sera le meilleur de vos conseils et le plus sûr de vos employés. *Il ne vous coûtera que 8 francs.*

BON

pour un Abonnement d'essai de trois mois.

Pour vous permettre de juger de la valeur et de l'intérêt de notre publication, nous vous consentons à titre d'essai, un abonnement de trois mois, au prix de 1 fr. 50.

Envoyez-nous donc cette somme, *dès ce soir*, en timbres-poste : “MON BUREAU”, 52, rue des Saints-Pères, PARIS (VII^e).

Pour

1914

L'Agenda Réclame illustré

que nous éditons cha-
que année constitue
une excellente pu-
blicité d'un rende-
ment assuré, une
prime d'un extrê-
me bon marché.
Tous ceux qui
en ont com-
mandé renou-
vellent leur
ordre cha-
que année.

Il
contient
plus de
100
dessins par
HENRIOT
POULBOT
JEANNIOT
RABIER
GERBAULT
AVELOT
P.-A. VINCENT

une foule de rensei-
gnements utiles d'un
intérêt journalier.

Afin de nous mettre
en mesure de livrer en
temps voulu n'attendez
pas le dernier moment pour
envoyer votre commande.

*votre nom
imprimé ici*

Nous livrons à partir de 500 avec votre
nom imprimé sur la couverture, ce qui
constitue une publicité bien personnelle
que vous distribuerez à vos clients.

Nous ajoutons, à partir d'une com-
mande de 1000, 4 pages sur papier cou-
leur pour votre publicité spéciale, ren-
seignements locaux, etc.

Envoi franco d'un spécimen contre 0 fr. 25 en timbres-poste.

IMPRIMERIE A. WATON - ST-ÉTIENNE

La page XV est réservée aux " PETITES ANNONCES "
prière d'adresser les insertions à l'Imp. A. Waton, St-Etienne

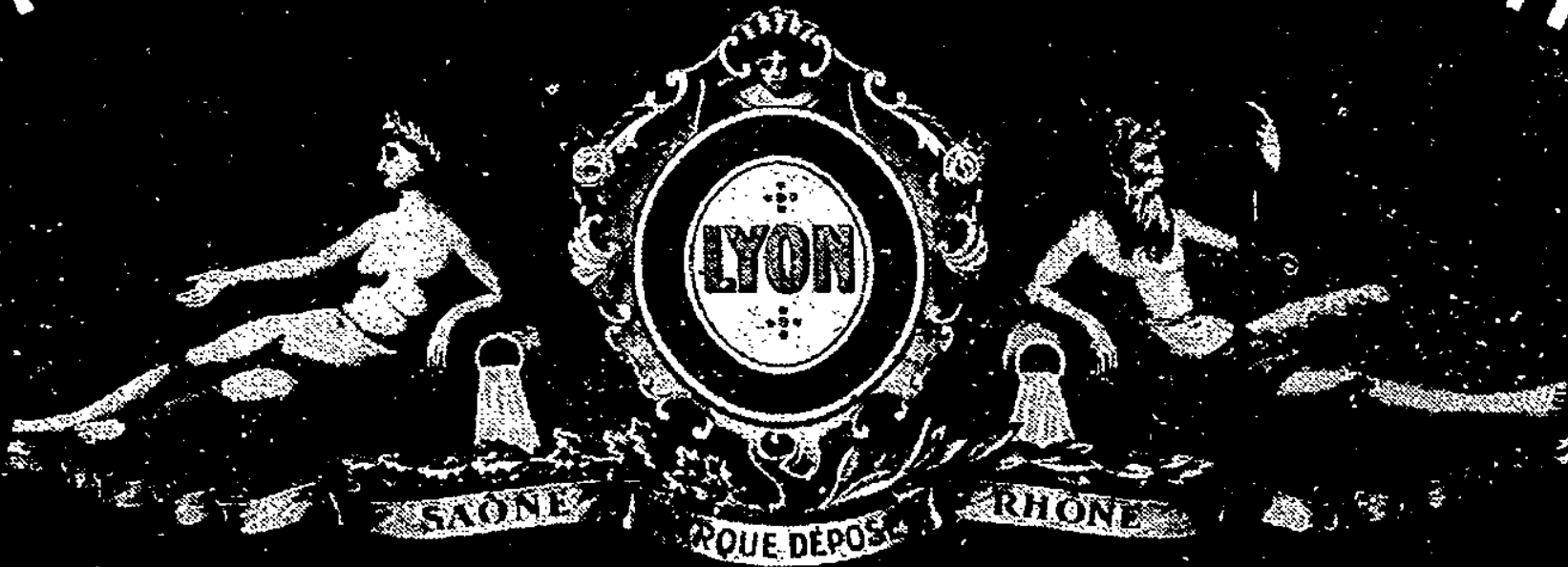
TARIF

	par 500	1.000	2.000	5.000	10.000
le cent, fr.	10	9	8	7,50	7

Suppl. pour 4 pages de publicité

	par 1.000	2.000	5.000	10.000
le cent, fr.	4	3	2	1,50

FABRIQUE DE PÂTES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

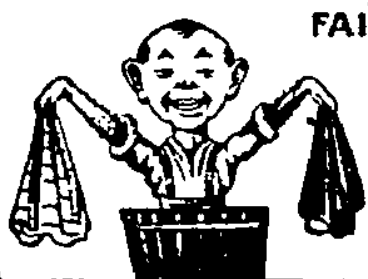


HARTAUT-GHIGLIONE

FONDÉE EN 1804

Les pâtes les plus longues à cuire sont les meilleures.

Rich. Quatton.



FAITES TEINDRE VOS VIEILLES ROBES
AUX COULEURS A LA MODE

par la **TEINTURERIE
HÉNAULT-MOREL**

à **ALENÇON** (Orne)

NETTOYAGE À SEC

de tout ce qui concerne
L'HABILLEMENT & L'AMEUBLEMENT

Cliche G. Watan.

COURROIE "BALATA DICK"



67, Avenue de la République
PARIS



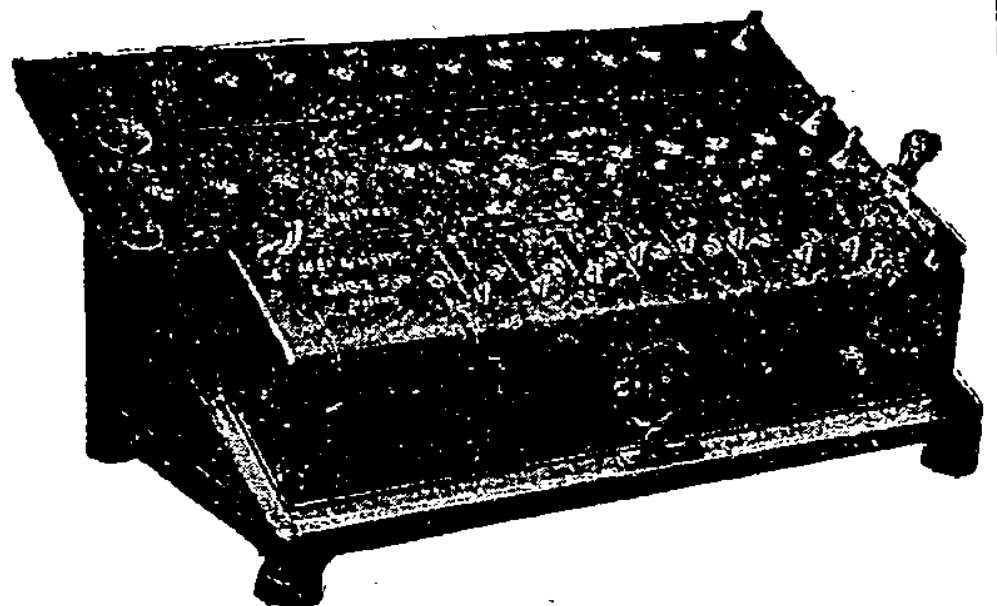
PLUS d'IMBERBES! PLUS de CHAUVES!
L'EXTRAIT CAPILLAIRE VÉGÉTAL fait
pousser la barbe et les moustaches magnifiques,
même à 15 ans; il fait repousser cheveux, cils et
sourcils. Succès assuré. Vieille renommée universelle.
60,000 attestations. Grand flacon, 3 fr.; flacon, 1,75;
flacon postal, 0,75. Envoi franco contre timbres ou mandat.
Léon **POUJADE**, chimiste, FIGEAC (Lot). Notice gratis.

LEUFROT

**CALCULER
DEVIENT UN PLAISIR**

AVEC LA

TIM-UNITAS



Démonstration gratis partout
Demandez le Catalogue B

Marc DELÉAMONT
44, Rue Rodier, PARIS

Agences: Lyon, Roubaix, Epinal, Bordeaux

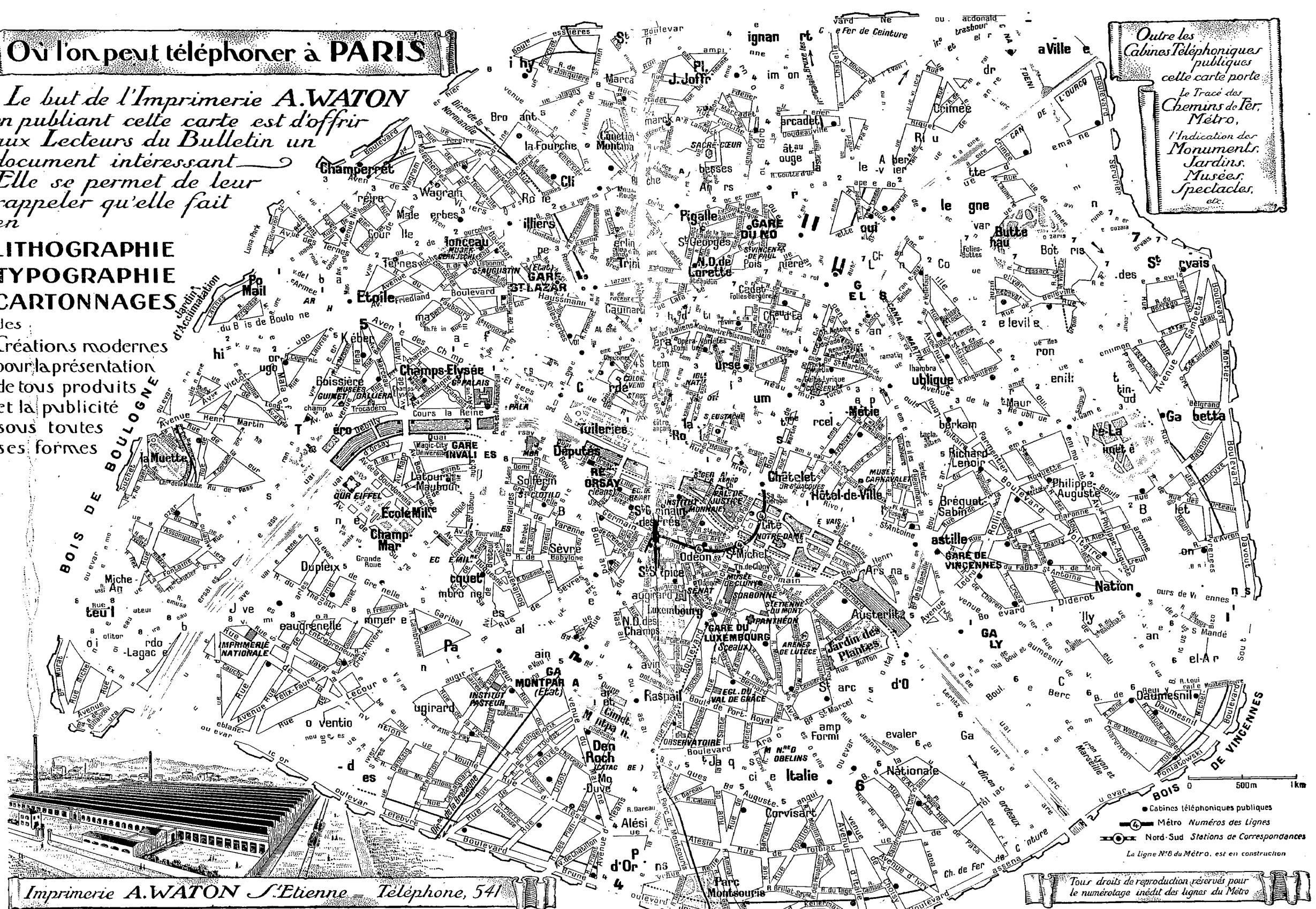
Où l'on peut téléphoner à PARIS

Le but de l'Imprimerie A. WATON en publiant cette carte est d'offrir aux Lecteurs du Bulletin un document intéressant. Elle se permet de leur rappeler qu'elle fait en

**LITHOGRAPHIE
TYPOGRAPHIE
CARTONNAGES**

des
Créations modernes
pour la présentation
de tous produits
et la publicité
sous toutes
ses formes

Outre les
Cabines Téléphoniques
publiques
cette carte porte
Le Tracé des
Chemins de Fer,
Métro,
l'Indication des
Monuments,
Jardins,
Musées,
Spectacles,
etc.



Imprimerie A. WATON S'Etienne - Téléphone, 541

Tous droits de reproduction réservés pour
le numérotage inédit des lignes du Métro

E. Fonné, dess.-géographe, Paris



**Ne restez pas
les yeux bandés**

**Sachez avec qui vous
faites des affaires et
si vous serez payé**

Adressez-vous au

Contentieux Lyonnais

Maison Française de Renseignements Commerciaux
fondée en 1879

LYON = Rue de l'Hôtel-de-Ville, 36 = LYON

RENSEIGNEMENTS
sur le monde entier

▯▯ **SERVICES** ▯▯
détaillés et rapides

Références de 1^{er} Ordre dans le Commerce et l'Industrie

(Voir Didot-Bottin, Paris II, Guide International de l'Acheteur, page 1.107)

Cliche A. Waton

LA PLUS GRANDE SPÉCIALITÉ
d'Arbres Fruitiers formés et de pépinière

CULTURE GÉNÉRALE DES VÉGÉTAUX
DE PLEIN AIR

GEORGES & FILS

Grandes Pépinières de VITRY (Seine)

Catalogue Général de 100 pages, franco sur demande
NOMBREUSES RÉFÉRENCES

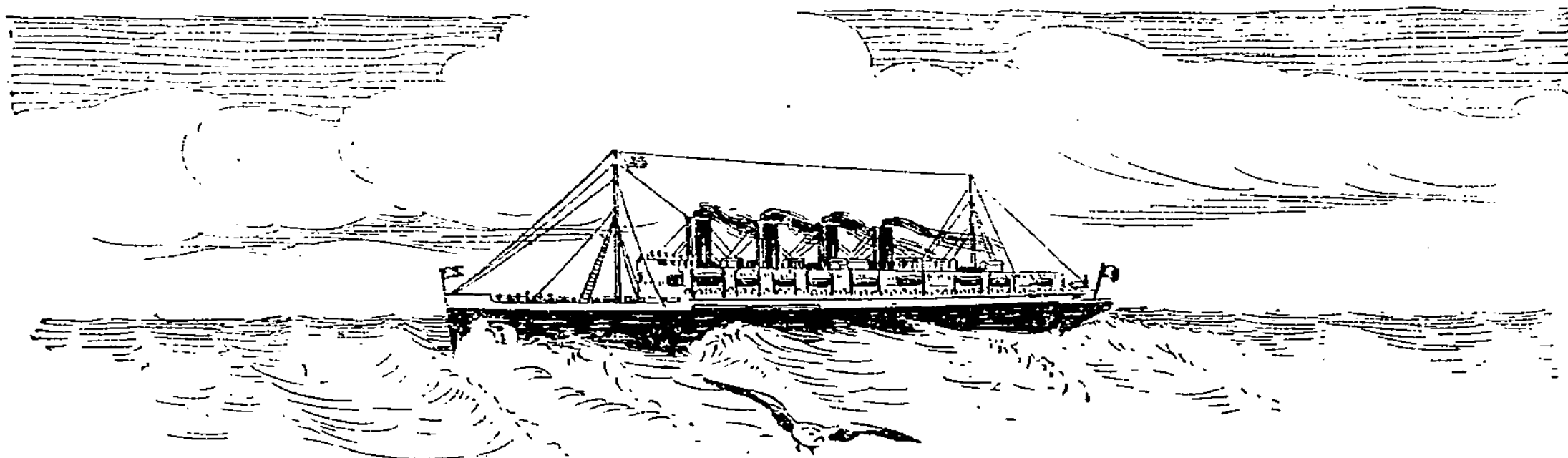
Pour
toute publicité
dans ce Bulletin,
s'adresser à MM. A. WATON,
imprimeurs à St-Etienne

Lire notre appel en
page XII

A. WATON
IMPRIMEURS
SAINT-ÉTIENNE

font en Typographie, Lithographie,
Cartonnages, des créations modernes
pour la présentation de tous produits
et la publicité sous toutes les formes.

La page XV est réservée aux " PETITES ANNONCES "
prière d'adresser les insertions à l'Imp. A. Waton, St-Etienne



REMÈDE DE SCOTT contre le mal de mer

Le mal de mer ne doit pas être classé dans la liste des maladies d'estomac causées par l'odeur du goudron ou des machines, or la plupart des soi-disant spécifiques essayés jusqu'à ce jour ont eu des résultats négatifs parce qu'ils traitaient l'estomac qui n'en avait nullement besoin. Ce sont au contraire les nerfs sensitifs qui se trouvent déprimés et irrités et qui, en agissant sur le cerveau, influencent l'estomac. Si on prend un remède qui agisse spécialement sur les nerfs et assez à temps pour servir de préventif, les nerfs ne seront pas affectés et l'état de l'estomac restera absolument normal.

Le remède de Scott contre le mal de mer est un produit absolument inoffensif, il ne contient ni morphine, ni chloral, ni opium, toutes les personnes, même les plus délicates, peuvent le prendre sans danger. Il a été expérimenté avec succès par un grand nombre de compagnies de navigation et a été reconnu un préventif certain du mal de mer et en général de toutes sensations des nausées produites par le mouvement de bateaux, trains, aéroplanes ou autres moyens de

locomotion. Si le remède n'a pas été pris avant la première indisposition, son emploi pendant les malaises calmera rapidement, vaincra le vomissement. Mais il est préférable de prendre le remède avant le commencement du voyage.

Le remède de Scott est vendu sous forme de capsules faciles à avaler avec un peu d'eau et qui se dissolvent facilement.

Pour un court voyage il est suffisant généralement de prendre une capsule deux heures et une autre une demi-heure avant le départ. Cependant si la sensation de malaise était ressentie, il faudrait prendre une autre capsule de suite. Pour un voyage de longue durée une autre capsule prise quatre ou cinq heures après le départ est habituellement suffisante pour permettre aux voyageurs de s'accoutumer aux mouvements.

Toutefois une capsule peut être prise à n'importe quel moment si le malaise se manifeste. Autant que possible il vaut mieux ne pas manger une heure avant, ni une heure après avoir pris le remède.

Remboursement en cas d'insuccès



Toute personne en bonne santé peut, avec l'aide de ce remède, voyager dans les trains les plus rapides ou sur la mer même démontée sans craindre d'être malade. Les propriétaires ont une telle confiance en leur produit qu'ils s'engagent à en rembourser le prix d'achat en cas d'insuccès; une simple lettre donnant une adresse permanente demandant le remboursement et indiquant le voyage fait est suffisante pour obtenir immédiatement le retour de l'argent représentant le prix d'achat de la boîte utilisée.

La saison des voyages et des déplacements va commencer, il vous sera utile d'avoir d'avance une boîte de ce remarquable produit.

Détachez le coupon ci-contre qui vous donne droit au remboursement.

Il vous faut utiliser le coupon ci-dessous pour bénéficier de cet avantage.

SCOTT & C^{ie}

38, Rue du Mont-Thabor, PARIS

Petite boîte pour court voyage. 2.50

Grande boîte pour long voyage. 5 fr.

DÉCOUPEZ ET SIGNEZ

MM. SCOTT & C^{ie}, 38, Rue du Mont-Thabor, PARIS

Je vous envoie une boîte de Remède de Scott. Il est entendu que si le produit ne me donne pas satisfaction vous m'en remboursez le prix sur simple lettre annonçant l'insuccès.

Adresse (domicile ou gare) Ci-joint mandat-poste (ou bon de poste) de MM. Scott et C^{ie}.

Signature :



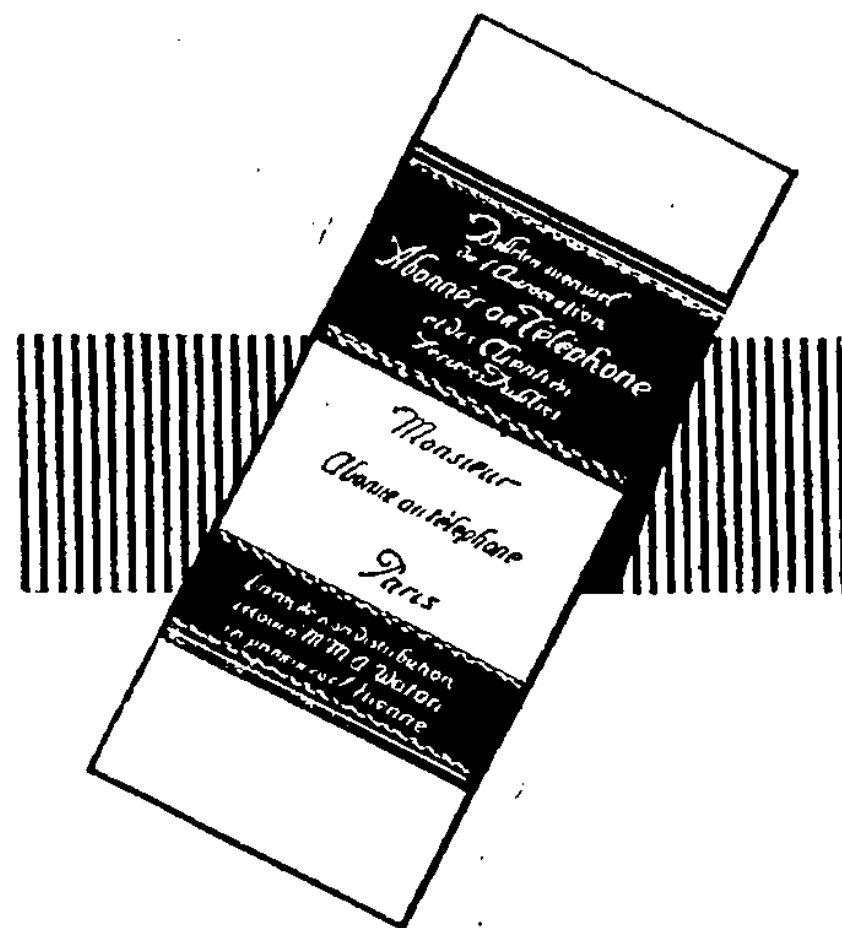
Ils sont **200.000**

ceux à qui vous pouvez vous adresser par l'intermédiaire du Bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone. Avec ce Bulletin, votre publicité ira directement à des gens dont vous pouvez connaître le nom et l'adresse en consultant l'Annuaire.

Ces 200.000 lecteurs sont : le médecin, l'avocat, le commerçant, le banquier, le rentier aussi bien que l'homme dans les affaires; c'est vous comme c'est votre voisin, ce sont tous ceux qui téléphonent.

Si vous avez un objet ou un produit capable de les intéresser, il vous faut le leur dire dans les pages de ce Bulletin, car il constitue un puissant organe de diffusion s'adressant à une clientèle dont les goûts et les besoins sont bien déterminés.

Demandez de suite les conditions de souscription à la publicité à MM. A. WATON, Imprimeurs, à Saint-Etienne.



La Situation dans les Bureaux Téléphoniques

Nous recevons communication de l'article suivant qui confirme ce que nous disions précédemment au sujet de la façon dont est géré le malheureux bureau de Saxe. Dans ce bureau l'effectif est de 75 unités alors qu'il devrait être de 120 par brigade. Les pointeuses sont obligées d'avoir la responsabilité des surveillantes et ont 18 groupes d'unités à surveiller. C'est donc un enfer pour les employées et les pointeuses, mais non pour le chef et la surveillante principale.

Il nous faut revenir à Saxe, puisque c'est par là que nous avons commencé, et c'est cette fois, pour les responsables, un second avertissement sans frais. Que le chef de bureau, s'il se sent visé, en prenne pour son grade, ainsi que ses supérieurs de la rue Bertrand.

Depuis notre dernier article, la situation est inchangée. Elle est plutôt aggravée, pourrait-on dire.

Aucun congé d'affaires n'a été accordé depuis le 1^{er} juin

et de ce fait, 4 dames employées ont demandé, pour se reposer, leur mise en disponibilité. Deux ont été nommées, sur leur demande, à Gutenberg; une a été promue receveuse. C'est donc un nouveau déficit de 7 unités, soit au total 33 manquantes pour obtenir un effectif normal.

On vient bien de donner 9 nouvelles employées, mais sur ce nombre, 5 n'ont pas encore pris leur service, soit qu'elles soient malades, soit qu'elles n'aient pas accepté. Le déficit s'est donc accru, en réalité, de deux nouvelles unités.

De ce fait, chaque employée doit desservir 300 abonnés de midi à une heure, 250 entre une heure et deux heures et de 6 heures à 7 heures du soir. En outre, chaque jour, 40 employées doivent assurer un service mixte.

Nous disons que cette situation a assez duré, que ce gaspillage de la santé du personnel est une honte et qu'il est nécessaire que l'administration prenne de toute urgence des mesures pour assurer à ses agents, pendant la période estivale, les quinze jours de congé auxquels ils ont droit.

La presse commence à s'occuper de la question. Le *Républicain du XV^e*, organe du quartier desservi par Saxe, écrit avec raison :

Les grands chefs devraient savoir prendre leur responsabilité. On ne joue pas ainsi à cache-cache sur la tête des subordonnés et sur le dos du public.

Il fallait redresser les défauts du chef de bureau et reconnaître ses qualités, car il en a. Il fallait l'aider et non le laisser s'enfoncer jusqu'au cou. Si

nous n'admettons pas les procédés de ce chef par trop tatillon et paperassier, nous devons reconnaître qu'il cherche à être juste, et s'il n'y réussit pas, c'est que sa méthode est mauvaise.

Nous n'admettons pas davantage que le sous-directeur, l'ingénieur en chef et l'Administration se jouent des difficultés présentes, en faisant supporter la casse au gros public mal servi, forcément mal servi, et aux employées qui n'en peuvent plus, qui sont à bout, qu'on malmène et qu'on éreinte.

Depuis l'an dernier, Saxe a 800 abonnés en plus et pas une seule unité en plus pour les servir. Comment ces pauvres femmes, ces mères de famille peuvent-elles suffire à un tel travail? C'est impossible! Les abonnés sont forcément très mal servis d'abord; ensuite la tension des nerfs est trop forte, et l'état de morbidité s'accroît tous les jours, actuellement 33 sont malades, ce qui donne ce résultat que 175 employées ont à faire le travail de 233.

Les angines, les tuberculoses, les tensions des nerfs, demandent des soins et du repos. Or, c'est ici encore une monstruosité qui s'accomplit, la doctoresse qui accorde les congés a reçu pour consigne de ne laisser partir personne à la campagne. C'est l'omnipotent chef de bureau de Saxe qui, érigé en sommité médicale, décide, en dernier ressort, si telle ou telle employée doit être autorisée à aller se soigner à la campagne.

Le corps médical s'aperçoit-il de la diminution d'autorité pour lui, qui résulte d'une telle consigne? S'il se soumet, ce n'est pas à son honneur.

Donc voilà où en est ce malheureux bureau central téléphonique de Saxe. Les 175 employées, qui font actuellement le travail de 233 sont cette sélection de machines humaines dont les conditions barbares mais scientifiquement dosées étaient dernièrement vantées par un ingénieur négrier d'Amérique.

Elles n'ont même pas la perspective de pouvoir se reposer, de prendre le congé qui leur est dû. L'Instruction publique accorde deux mois de repos régulier; les Postes quinze jours et ces malheureux sont encore refusés!

Il est défendu d'être en congé. Il est défendu de s'absenter, il est défendu d'être malade! Il est défendu de se soigner! il est défendu de se reposer! Que ne peut-on leur défendre de mourir!!!

..... M. Massé a-t-il connaissance de cela? Ah! que non... on lui cache ces moisissures qui rongent l'Administration, qui la déparent et la diminuent.

Un Ministre de la République Française ne saurait tolérer plus longtemps un tel état de choses qui déshonore le régime. Nous espérons qu'il saura y mettre bon ordre, mettre chacun à sa place et déterminer les responsabilités.

..... On se plaint que les petits employés désertent le parti républicain pour les partis avancés. Cela ne serait pas si les partis au pouvoir, moins indolents et satisfaits, s'appliquaient mieux à étudier et à résoudre les questions de justice et d'équité qui intéressent les humbles.

Va-t-on attendre que la presse tout entière insiste sur cette regrettable crise, qui n'est qu'une crise nouvelle de mauvaise gestion et d'imprévoyance...?

ALLO ! ALLO !

Toutes les demoiselles du Téléphone vous le diront : « Il est impossible de contenter les abonnés ! » Pourtant il faudrait faire quelque chose pour eux. On ne leur ôtera point de la tête qu'ils paient pour être servis. Mais que faire ?

Certains réclament des réductions de taxe. Quatre cent francs l'abonnement forfaitaire pour Paris ! C'est trop cher ! On repousse les clients au lieu de les attirer. Rien n'est plus vrai. Mais si on attirait la clientèle, elle viendrait ; si elle venait, on ne pourrait pas la recevoir. Il n'y a dans la plupart des bureaux de Paris que trop peu de places disponibles. Beaucoup sont, comme on dit, à saturation.

L'effort fait en 1911 pour améliorer les services parisiens est de l'aveu même de l'Administration, tout à fait insuffisant. On a couru au plus pressé. On a dédoublé les bureaux qui arrivaient à la limite extrême des disponibilités, Gutenberg, Desrenaudes, Sablons, en installant aux Archives un multiple de 5.000 en créant les bureaux de la Boétie, d'Auteuil-Passy et de l'ancien Conservatoire de musique. Ainsi on s'est donné le temps d'établir un programme d'ensemble dont la nécessité s'affirme chaque jour davantage.

En effet, l'installation de la batterie centrale et une meilleure organisation ont provoqué un accroissement imprévu du nombre des abonnés. Du 1^{er} janvier 1905 au 1^{er} janvier 1911, la moyenne des abonnés nouveaux ne dépassait pas 2.100 par année. Du 30 juin 1910 au 30 juin 1911, on en compte 4.000 de plus, et en 1912 l'augmentation est de 6.000 environ. La progression normale ne s'arrêtera point là. Mais elle deviendra naturellement beaucoup plus rapide encore lorsqu'on diminuera le prix de l'abonnement. L'Administration estime qu'en établissant la conversation taxée, on aurait 50.000 abonnés nouveaux dès la première année d'application.

Un industriel ordinaire — j'entends simplement un homme de bon sens — serait enchanté de cette perspective. Vite il construirait des usines, il ouvrirait de nouveaux magasins. Il n'y a pas de concurrence ! Raison de plus. Les bénéfices n'échapperont pas. Tous les efforts auront leur récompense immédiate et directe puisque le client ne peut s'adresser ailleurs.

Il enverrait partout ses agents : « Comment ! Vous n'avez pas de téléphone ? Mais c'est un instrument indispensable ! Il économise tant de courses, tant de menus frais qui chiffrent au bout de l'an ! Essayez ! » Et notre industriel ne croirait point faire preuve d'excessive témé-

rité en installant pour rien — pour le profit éventuel — un appareil qu'on lui achèterait ensuite ou qu'on lui louerait quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent.

Oui ! vous, lecteur et moi-même, c'est ainsi que nous opinions.

Mais les téléphones, c'est l'Etat, c'est l'Administration. C'est cette énorme machine paralysée, et paralysante à la fois. Même quand vous lui confiez une heureuse idée, elle est incapable de la réaliser. La régie a confectionné des cigarettes à bout doré qu'elle vend très cher et qu'elle appelle des *favorites*. Appellation par hasard justifiée ! Elles plaisent au public. Aussi lui en donne-t-on le moins possible. Faites-en l'expérience ! Allez dans un bureau de tabac, demandez les *favorites* : — Monsieur, nous n'en avons plus. *La régie ne peut plus nous en fournir*. On vous offre, en revanche, toutes les cigarettes dont vous ne voulez point. De celle-là on n'est jamais à court.

N'accusez pas les personnes, les ingénieurs, les polytechniciens. Ces mêmes ingénieurs, ces mêmes polytechniciens, évadés de l'Administration, laissés à leur initiative, dirigeant des industries privées, travaillant dans des entreprises libres, étonnent nos rivaux par leur audace et par leur ingéniosité. On se les dispute dans l'univers entier. Ils font prime dans tous les pays du monde.

Mais ici, dans les services publics, malgré leur labeur, malgré leurs mérites, ils apparaissent comme des bureaucrates routiniers et impuissants ! Pourquoi ? Parce qu'ils sont ligotés dans d'absurdes réglementations.

Quoi qu'il en soit, laissant de côté les causes, enregistrons les résultats. Voyons les faits. Les voici :

« Par crainte d'avoir trop d'abonnés, on ne peut établir la conversation taxée à Paris, réduire les taxes d'abonnement, bien que ce fût là une réforme juste et finalement profitable. »

En province, pour les communications dans une même ville, et pour les communications de ville à ville, nos taxes, au contraire, n'ont rien d'excessif. Il ne saurait être question de les réduire. Dans son très intéressant rapport sur le budget des postes, M. le sénateur Dupont a fait, à cet égard, des constatations fort instructives. Les tarifs téléphoniques sont parfois calculés suivant des formules si différentes en Belgique, en Suisse, en Allemagne. D'une façon générale, ils ne sont pas inférieurs aux nôtres, ils sont plutôt supérieurs. En ce qui concerne les tarifs anglais M. Dupont cite des exemples caractéristiques :

Pour communiquer de Paris à Laon (121 kilomètres).

La taxe anglaise serait de fr....	1 25
La taxe française est de.....	0 50
en moins...	0 75

De Paris à Caen (178 kilomètres).

Taxe anglaise.....	1 85
Taxe française.....	0 75
en moins...	1 10

De Paris à Moulins (263 kilomètres).

Taxe anglaise.....	2 45
Taxe française.....	1 »
en moins...	1 45

De Paris à Saint-Brieuc (375 kilomètres).

Taxe anglaise.....	3 65
Taxe française.....	1 25
en moins...	2 40

De Paris à Saint-Etienne (407 kilomètres).

Taxe anglaise.....	3 65
Taxe française.....	1 50
en moins...	2 15

De Paris à Privas (486 kilomètres).

Taxe anglaise.....	4 25
Taxe française.....	1 75
en moins...	2 50

De Paris à Toulouse (586 kilomètres).

Taxe anglaise.....	5 45
Taxe française.....	2 »
en moins...	3 45

Je pourrais établir des comparaisons analogues avec les tarifs américains. Elles seraient aussi concluantes. Telle communication qui coûte en France 3 francs est payée aux Etats-Unis 5 dollars (25 francs).

J'en ai assez dit pour répondre à ceux qui seraient tentés de réclamer une réduction des taxes téléphoniques. Elle serait injustifiée pour les communications interurbaines. Elle serait désirable à Paris, mais il est, pour l'instant, impossible de la réaliser.

Cherchons donc d'autres moyens de satisfaire les abonnés. Au surplus, peu leur importerait de payer même plus cher. Ce qu'ils veulent, c'est une organisation des services qui réponde vraiment à tous leurs besoins.

Charles CHAUMET,
Député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat
des P. T. T.

TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

Captation des ondes hertziennes par des Antennes purement Horizontales tendues au ras du sol

(Comptes rendus de l'Académie des Sciences).
— Séjournant à Saint-Brieuc le mois dernier, je me suis proposé de faire quelques essais de réception d'ondes et spécialement des ondes de la Tour Eiffel, avec un récepteur horaire simplifié, en le reliant à une antenne purement horizontale et tendue parallèlement au sol, à peine à hauteur d'homme. Je me souvenais alors des expériences publiées par Kiebitz au mois de janvier dernier et je désirais me rendre compte ainsi du rôle de ces antennes horizontales.

Sur un terrain long de 100 mètres et légèrement incliné (3/100), j'ai tendu un fil de 80 mètres de long; on n'obtient alors aucune réception des signaux horaires. Avec deux fils, dont l'écart était de 0^m,30, la réception devient de suite très bonne, au point d'être suffisante pour déceler même les signaux météorologiques de 8 et 15 heures émis avec le groupe de puissance réduite de la Tour.

Avec 3 fils, l'effet restait le même, avec 4 fils également. D'où il résulte nettement l'utilité

d'associer toujours 2 fils, pour profiter intégralement du rendement de ces antennes. Résultat à rapprocher des phénomènes présentés par les antennes verticales.

Par extension, j'ai branché mon appareil sur une ligne téléphonique d'abonné en prenant contact sur une borne-ligne de l'appareil, l'autre pôle de l'appareil récepteur étant mis à la terre.

Sous cette forme les signaux de la Tour sont *fortement* décelés, mais au milieu d'une friture intense reproduisant avec renforcement plutôt, les bruits multiples couramment perçus dans les postes téléphoniques d'abonnés (inductions diverses des télégraphes, etc.).

L'intercalation d'un petit condensateur, entre la borne de l'appareil téléphonique de l'abonné et le récepteur, crée une barrière s'opposant au passage des courants parasites et ne laissant passer que les ondes hertziennes. Grâce à cet artifice, quand le courant est fermé sur le détecteur, les écouteurs restent parfaitement silencieux. (A circuit ouvert, on perçoit encore une friture assez légère). C'est alors avec la plus grande facilité qu'on perçoit très fortement tous les signaux de la Tour.

Les fils télégraphiques se sont montrés aussi avantageux.

UNE ENQUÊTE EST OUVERTE

En réponse à la réponse que nous avons donnée dans notre *Bulletin* de mai à la question posée par *Je dis tout* à savoir pourquoi nous avons choisi un Anglais comme ingénieur-conseil, notre confrère écrit ce qui suit :

Le Marquis de Montebello pousse un peu loin son admiration pour les ingénieurs anglais. Ils en ont en Angleterre!!! Mais il y a aussi des ingénieurs électriciens remarquables dans la patrie de Branly et *Je dis tout* n'hésite pas à ouvrir sur cette question une enquête et à interroger les professeurs les plus autorisés de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Centrale et de l'Ecole d'Electricité. Nous opposerons leurs réponses à l'affirmation un peu audacieuse du Marquis de Montebello.

Nous n'avons rien affirmé qui soit audacieux. Nous répétons ce que nous avons dit. Il y a dix ans il n'y avait pas d'ingénieurs téléphoniques français. Nous attendons les résultats de l'enquête de *Je dis tout* s'il veut bien nous communiquer le biographie et les états de services des ingénieurs téléphoniques qu'il découvrira. En tout cas M. Hebert Laws Webb fait partie de notre administration depuis dix ans à notre entière satisfaction.

SUPERFLUITÉS

Les clients de la poste qui ont à faire des envois d'argent n'ont que l'embarras du choix. La prodigue Administration leur offre une collection de formules pour le faire. Citons :

- Le mandat poste ordinaire ;
- Le mandat télégraphique ;
- Le mandat carte ;
- Le mandat lettre ;
- Le mandat enveloppe ;
- Le mandat contribution ;
- Le bon de poste ;

Le mandat abonnement (pour journaux), auxquels il faudra ajouter le chèque postal. Les registres et formules correspondants forment une collection de onze unités. Le public les utilise-t-il toutes? Point. C'est une simple complication sans résultat réel. Complication de travail pour les employés obligés d'écrire les formules à la main sur des registres à souche divers. Stationnement du public aux guichets. Lenteurs et chinoïseries.

La délivrance d'un bon de poste ne demande en France qu'un temps assez court, mais en Angleterre par exemple elle n'exige pas plus de 3 à 5 secondes. L'agent anglais dispose d'un certain nombre de formules volantes de 1 à 20 shillings par échelons de 6 pence, il timbre simplement le talon et le bon de poste et remet la formule. L'employé n'a rien à écrire

ni à découper. Les bons de poste sont comptés comme valeurs en caisse au même titre que les timbres-poste.

Il serait compréhensible que l'on fit des essais pour savoir vers quel mode de transport d'argent vont les préférences du public. Mais ce ne sont pas des essais, puisqu'on les complète, qu'on les complique indéfiniment et que le public est à peine informé de leur existence. Qui connaît et utilise le mandat-carte? Un très petit nombre, et cependant, celui-ci simplifie les opérations du guichet, donne plus de garanties puisqu'il ne sort pas des services de l'Administration. Avec quelques modifications telles que paiement des frais d'envoi par le destinataire (qui bénéficie de la remise à domicile), autorisation de retrait de mandat-carte au guichet, le mandat-carte serait le moyen idéal.

En tout cas l'Administration fait ici trop de zèle, et zèle intempestif. Qu'elle choisisse un moyen excellent et qu'elle s'y tienne, mandat ordinaire ou mandat-carte, et il y aura trois fois moins de monde stationnant aux guichets.

Budget des P. T. T.

Appareils téléphoniques.

Suppression des crédits inscrits :

Pour les travaux prévus par la loi du 29 juillet 1911.....	1.510.000 »
Pour l'installation du multiple du bureau T.....	200.000 »
Pour l'extension des postes centraux téléphoniques de Paris.....	840.000 »
Pour essais d'installation automatiques dans les bureaux centraux.....	514.500 »
Total.....	<u>3.064.500 »</u>

Diminution des crédits relatifs :

A l'installation et à l'extension de multiples dans les départements.....	691.000 »
A l'extension des postes centraux non pourvus de multiples.....	54.313 »
A l'installation de cabines téléphoniques, de tables à clés pour cabines, de tables de surveillance, de postes téléphoniques, de guichet.....	38.187 »
A l'installation de communications téléphoniques entre les entrepôts de dépêches, et leurs bureaux d'attache.	1.335 »
Total.....	<u>784.835 »</u>

Augmentations :

Résultant du plus grand nombre des abonnés à rattacher en 1913.....	588.263 »
Installation des postes d'essai et de mesures.....	6.815 »
Travaux de protection des installations de l'Etat contre les courants industriels.....	6.621 »
Total.....	<u>601.699 »</u>

Total des suppressions et diminutions	4 012.956 »
Augmentations ..	601.699 »
Total des diminutions par rapport 1912	<u>3.411.257 »</u>

ÉCHOS

L'Invention du Téléphone valait bien un bureau de tabac

Bourseul, qui trouva l'idée du téléphone, cette invention merveilleuse qui nous vint d'Amérique après avoir été conçue par un Français, Bourseul est mort sans fortune. Retraité comme directeur départemental des postes, il laissa l'an dernier une fille dans le dénuement. Elle héritait, il est vrai, du tiers légal de la retraite paternelle, mais comment vivre ?

M. Dumont, ministre des finances, a eu un beau geste. Il a doté la fille de Bourseul d'un bureau de tabac. Les 1.500 francs environ que lui rapportera cette libéralité suffiront à ses goûts simples. Et l'Etat aura ainsi facilement esquivé le reproche d'ingratitude envers un modeste savant, auteur d'une de nos richesses nationales.

Le Téléphone muet

Un ingénieur de Brême, M. Dappenecker, vient de découvrir un curieux appareil qui semble destiné à rendre les plus grands services ; le téléphone muet ou télépan ; il peut s'adapter à n'importe quel appareil téléphonique, et permet de reproduire exactement l'écriture de l'expéditeur du message. Au lieu de parler, on pourra, grâce à cette invention, écrire sa communication, que le destinataire recevra même s'il est absent. Le télépan pourra remplacer avantageusement le télégraphe dans bien des cas où l'écriture et la signature de l'expéditeur sont nécessaires.

A Travers le Guichet

— Monsieur l'employé de la poste, me permettez-vous de vous demander un renseignement ?

—

— Vous êtes bien aimable. Voici en quoi consiste le renseignement. On m'a appris au collège qu'abstraction faite des chiffres romains, qui sont tombés en désuétude, il existe dix chiffres que l'on appelle chiffres arabes. Je me rappelle parfaitement leur dénomination : un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, zéro. Or, s'il faut en croire l'Administration des P.T.T. il y en aurait bien davantage.

—

— Ce que signifie cette plaisanterie ? Je vous assure que rien n'est plus sérieux. Etes-vous d'accord avec moi sur ce point qu'il n'existe

pas d'autres chiffres que ceux que je viens d'énumérer ?

—

— Bien. Voulez-vous alors m'expliquer pourquoi, dans la partie supérieure des formules bleues pour télégrammes d'arrivée, il est fait mention de chiffres effarants, le chiffre 24, si je ne me trompe. C'est en vain que j'ai interrogé à ce sujet un professeur de mathématiques. Il m'a répondu qu'il serait curieux de connaître les caractères correspondants, qui sont, pour lui, de l'inédit. Voilà pourquoi je viens réclamer auprès de vous quelques éclaircissements.

—

— Vous êtes dans l'erreur, au regard de votre administration en disant qu'il n'y a pas le chiffre 24. Tenez voilà l'imprimé bleu qui émane de chez vous. Lisez avec moi : « L'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24. Est-ce clair ? »

—

— Vous me dites qu'on aurait dû s'exprimer autrement et imprimer, par exemple : « l'heure de dépôt est indiquée suivant un numérotage qui va de 0 à 24. » Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? On ne sait donc pas écrire correctement dans les bureaux de votre Ministère ?

—

— Il est possible que cela ne vous regarde pas. Cependant il n'est pas en dehors de vos attributions de recevoir les réclamations du public. Il vous appartient donc d'enregistrer la mienne et de la transmettre à celui qui est chargé de la prose sacro-sainte de votre administration. Je sais, au surplus, que ma plainte n'aura pas pour lui de conséquences bien dommageables. Au contraire. Elle pourra être un titre à l'obtention de la rosette de l'Instruction publique, dans le cas invraisemblable où ce monsieur serait simplement titulaire du ruban violet... G.



Souscrivez à l'Association des Abonnés au Téléphone

BULLETIN D'ADHÉSION PAGE 2

Découpez, signez et adressez

47, Rue des Mathurins, PARIS

INFORMATIONS

Codes Télégraphiques

La Conférence Télégraphique internationale qui s'est tenue à Lisbonne en 1908, a décidé d'accorder aux expéditeurs la faculté de soumettre à l'Union Télégraphique les codes qu'ils utilisent pour la rédaction des télégrammes en langage convenu.

Cette mesure a pour but de permettre aux intéressés d'avoir l'assurance que les mots contenus dans ces codes remplissent bien les conditions exigées par le règlement télégraphique.

Les Administrations Télégraphiques d'Allemagne, de France et de Grande-Bretagne, désignées pour procéder à cet examen, ont rencontré, dans l'accomplissement de leur tâche, de grandes difficultés, en raison de la complexité des questions qu'elles avaient à solutionner et du nombre considérable des codes soumis.

Elles viennent d'achever leurs travaux en ce qui concerne les codes qui leur ont été soumis avant le 1^{er} janvier 1910.

Ces Administrations ont délivré des certificats à ceux des codes qui remplissent les conditions réglementaires, et décidé que toutes les expressions tirées des codes munis d'un certificat seraient considérées comme régulières et acceptées sans difficultés dans les bureaux télégraphiques.

Il est, par suite, de l'intérêt des expéditeurs qui font usage de codes pour leur correspondance télégraphique, d'indiquer sur leurs télégrammes le nom du code dont sont extraits les mots figurant dans ces télégrammes.

Emplois de facteurs des Télégraphes

Par suite des nombreux engagements qui se sont produits récemment et de l'appel prochain de la classe sous les drapeaux, l'Administration des Postes et des Télégraphes va disposer d'un nombre assez élevé (300) environ d'emplois de jeunes facteurs des Télégraphes.

Les conditions d'admission à ces emplois sont les suivantes : âge, 13 ou 12 ans si le candidat a obtenu le certificat d'études — âge maximum 15 ans.

Ce personnel comprend deux catégories ; les boulistes qui travaillent à l'intérieur des bureaux et les jeunes facteurs à remises, chargés de la distribution des télégrammes.

Le gain des premiers varie de 500 à 900 francs, celui des seconds est proportionnel au nombre des télégrammes qu'ils distribuent et peut s'élever de 600 à 1.200 francs et même plus.

Les jeunes facteurs sont habillés par l'Administration, reçoivent une indemnité de chaussures et, selon le cas, une indemnité de bicy-

clette, ils ont droit, en outre, à un congé annuel payé, aux mêmes congés de maladies que le reste du personnel et à la gratuité des frais médicaux.

Enfin, en vue de leur permettre de parvenir, sans être à la charge de leurs parents, aux emplois mieux rémunérés de téléphonistes et de commis, des cours gratuits leur sont faits pendant la saison d'hiver aux frais de l'Administration.

Où Placer les Timbres-Poste sur les Enveloppes ?

En vue d'accélérer le timbrage des correspondances, M. Massé, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, vient de décider l'installation, dans les bureaux importants de Paris et de la Province, de machines à timbrer à grand rendement.

L'amélioration est importante ; mais, pour que cet outillage nouveau et perfectionné donne le rendement maximum, il est essentiel que sur les lettres qui se présentent au timbrage de la machine, le timbre-poste soit collé à la partie supérieure et à droite des enveloppes du côté de la suscription.

Le public favorisera donc le timbrage des lettres — et il a tout intérêt à le faire — en plaçant toujours la figurine d'affranchissement sur l'enveloppe comme il est dit ci-dessus.

Colis Postaux à destination d'Haïti

Les colis postaux ordinaires, ne dépassant pas 5 kilogrammes peuvent être désormais expédiés à Haïti.

Ces envois sont acheminés par les paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique ; ils sont passibles d'une taxe de 2 francs ; leurs dimensions ne peuvent excéder 60 centimètres sur une face quelconque et leur volume est limité à 25 décimètres cubes. Toutefois, les colis renfermant des parapluies, cannes, plans, cartes, toiles en rouleaux et autres objets similaires peuvent atteindre 1 mètre en longueur, pourvu que leur largeur ou épaisseur ne dépasse pas 20 centimètres.

Chaque colis doit être accompagné de trois exemplaires de la déclaration en douane. Un seul bulletin d'expédition et une déclaration en triple exemplaire peuvent servir à plusieurs colis jusqu'au nombre de trois, émanant du même expéditeur et adressés à un même destinataire.

L'annexe mensuelle du tarif des colis postaux (numéro du 1^{er} juillet), indique les dates de départ des paquebots chargés de desservir les ports de la République d'Haïti.

LE MARTYRE D'UN ABONNÉ qui finit par un Suicide... Téléphonique

Copie d'une lettre adressée à Madame Van-Wyck :

4 août.

Timbre de Bureau de poste : Paris 118, 9.40,
29/7/13. Rue Amsterdam.

Le 28/7/13.

Ma chère Marthe,

J'ai voulu vous téléphoner ce matin, impossible d'avoir la communication. Je ne veux pas laisser passer le jour de votre fête sans vous envoyer mes meilleurs vœux.....etc.

**

Copie d'un télégramme reçu par M. Van-Wyck :

Le Touquet, Paris-Plage 208 — 17 — 3 — 12 h. 50.

Roushout (au lieu de « Rouskont ») Paris.

Impossible téléphoner poste dit que tu ne réponds pas tout va bien mille tendresses. Avril.

**

Copie d'une lettre adressée à M. Van-Wyck :

Le Chesnay, dimanche 3 août 1913.

.....par conséquent je ne comprends pas comment cela se fait que la téléphoniste m'a dit que vous ne répondiez pas le 31 à 1 heure de l'après-midi. Vous deviez être chez vous à cette heure, n'est-ce pas ? Je sais que vous déjeunez toujours assez tard et qu'à cette heure vous êtes chez vous. Une fois pourrait encore passer, mais le lendemain vendredi à la même heure, je vous ai demandé à nouveau et je n'ai pas été plus heureux.....

Les communications entre Le Chesnay et Paris deviennent impossibles. Quelle gabegie !

P. C. C. B. VAN-WYCK.

**

18 mai.

Monsieur le Ministre des Postes et Télégraphes, Paris.

Monsieur le Ministre,

Depuis 8 h. 1/2 d'aujourd'hui mon téléphone ne fonctionne pas. A 10 h. 45 du matin j'ai envoyé un pneumatique au Commis principal, à 11 heures un autre pneumatique à la Direction des services téléphoniques de Paris, à midi ma femme a fait la réclamation au Bureau N° 68, boulevard Rochecouart, mais depuis ce moment, jusqu'à 11 heures du soir je n'ai pas la moindre réponse et mon téléphone ne fonctionne pas.

Je vous signale cette incurie de votre administration et je vous prie de vouloir bien mettre votre personnel à la raison : nous le payons pour nous servir, mais pas pour se moquer de nous.

Avec l'espoir que vous mettrez fin à un pareil abus je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire à ma parfaite considération.

Monsieur l'Ingénieur en Chef, Directeur des Services téléphoniques de Paris, 24, rue Bertrand, Paris (VII^e).

Monsieur,

Par vos lettres du 26 mai 1911, 2 mai, 6 mai, 20 mai et 4 juin 1912, 21 mai et 19 mai 1913 vous m'avez invariablement promis par vos imprimés que *dès que l'enquête à laquelle il va être procédé sera terminée* vous vous empresserez de me *faire faire connaître les résultats*, mais malgré vos promesses je n'ai rien reçu jusqu'à aujourd'hui et le service au lieu de s'améliorer, marche de mal en pis, de sorte qu'étant las de cet état de choses je renonce à partir de ce jour à mon abonnement.

Veuillez faire le nécessaire pour que le matériel téléphonique que vous m'avez prêté soit enlevé et mon abonnement supprimé.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

B. VAN-WYCK.

**

4 août.

Monsieur le Chef du Bureau Central, Paris,

Monsieur,

Le service téléphonique fonctionnant mal je me vois forcé de renoncer à mon abonnement à partir de ce mois.

Veuillez me rembourser la somme de 47 francs de provision faite le 23 mai 1913 pour les messages téléphoniques (reçu N° 113, Bureau 68), déduction faite des dépenses à ce jour.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

B. VAN-WYCK.

**

4 août.

Monsieur le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, rue des Mathurins, Paris (8^e).

Monsieur le Président,

Depuis le 17 juillet l'Administration des Téléphones fait tout son possible pour me dégoûter de ses services : grossièreté du personnel, plaisanteries du plus mauvais goût, impossibilité pour moi et mes clients d'obtenir la communication, raisonnements dans le genre de celui-ci : « Puisque vous êtes abonné au téléphone, c'est que vous avez besoin du téléphone et par conséquent *vous devez* supporter les petits désagréments ou dérangements » etc., me forcent de renoncer à mon abonnement.

Excusez-moi, Monsieur le Président, de vous déranger, mais c'est la dernière fois, puisque ayant perdu tout espoir d'obtenir quelque chose, je trouve que renoncer à mon abonnement est encore le mieux que je puisse faire.

Je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de mon profond respect.

B. VAN-WYCK.

Les Bizarreries du Règlement Postal

Du *Nouvelliste* de la Seine-Inférieure nous recevons communication de l'article suivant et de la réponse qu'y a faite un de nos amis délégué.

Les Bizarreries du Règlement Postal

L'accident survenu lundi soir à Buchy et dans lequel le jeune fils de M. Legourd a failli trouver la mort a permis de juger de l'intérêt qu'il y aurait pour un bourg important comme Buchy à se trouver relié avec l'extérieur au-delà de sept heures du soir.

Ce regrettable accident se produisait à six heures cinquante, dix minutes avant la fermeture des services postaux. Le téléphone devenait d'un grand secours dans la circonstance. On pouvait éprouver la nécessité d'appeler un chirurgien, peut-être de faire venir des remèdes spéciaux de la ville, pour le moins, d'informer des parents ou des amis de ce qui venait de se passer.

Il s'agissait d'un accident qui exigeait une intervention rapide. On n'eut pas à déplorer de retard parce que Madame la Receveuse des Postes fit plus que son devoir, parce qu'elle s'employa obligeamment à relier notre réseau avec l'extérieur, au moins pour deux communications urgentes. Mais l'aide si utile que prêta Madame Jean et dont elle sera louée et remerciée n'était pas moins contraire aux règlements.

En effet, à sept heures du soir, le réseau de Buchy cesse d'être relié avec celui de Blainville et seul un abonné, sur toute la ligne, jouit de l'extraordinaire faveur de pouvoir communiquer toute la nuit avec Rouen, et comme si cette faveur n'était pas suffisante, le même privilège lui est accordé dans la journée de midi à deux heures.

On se demandera comment il se fait qu'un client de l'Administration possède cet avantage particulier que n'ont pas les mairies et les abonnés au téléphone. Oh ! c'est très simple, c'est parce qu'il a songé à en réclamer le bénéfice le premier, et cet abonné conservera son privilège tant qu'il vivra. Et il n'y a pas de partage possible.

Un monsieur parmi tous les abonnés d'une ligne peut donc téléphoner tout le jour et toute la nuit quand des populations entières, des services publics seront privés de communiquer avec le dehors pendant de longues heures ?

C'est bizarre, mais c'est le règlement.

Ce privilège-là a dû être oublié par les gens de 93. Ils sont excusables, le téléphone étant d'invention récente, mais les gens de 1913 pourraient l'abolir. C'est ce que le public souhaitera avec nous.

L'article que nous avons fait paraître sous ce titre dans notre dernier numéro, nous a valu de recevoir l'intéressante lettre suivante :

Château de Bucaille, Monville
(S.-Inf.), 29 juillet 1913.

Monsieur le Directeur du Journal *Le Nouvelliste*.

J'ai lu avec intérêt votre article *Les bizarreries du règlement postal*. Buchy étant un bureau municipal, est ouvert en semaine, de 7 ou 8 heures du matin, suivant la saison, à midi et de 2 heures à 7 heures du soir.

Il faut donc encore se féliciter que, parmi les abonnés, l'un, celui qui a songé comme vous le dites, le premier à en réclamer le bénéfice, puisse avoir la faveur — moyennant finances d'ailleurs — de communiquer de midi à 2 heures et toute la nuit, car s'il est complaisant, et j'espère qu'il l'est, on peut, en s'adressant à lui, en cas d'urgence, comme lors d'un accident, d'un décès, réclamer un médecin, un chirurgien, prévenir des membres de la famille.

Il y a des communes où aucun abonné n'a réclamé ou n'a voulu payer pour avoir la communication en dehors des heures de fermeture du bureau, et personne ne peut communiquer entre midi et 2 heures et de 7 heures du soir à 7 ou 8 heures du matin. Donc, pour le moment, le privilège, si privilège il y a, est plutôt utile que nuisible au public.

L'administration répondra que dans l'état actuel de la science téléphonique, il n'est pas possible de mettre, la nuit, alors que le bureau est fermé, plus d'un abonné en communication avec un centre ouvert toute la nuit et, d'autre part, les mairies étant fermées à 7 heures du soir, il n'y aurait personne pour user du fil si elles en avaient l'usage la nuit.

Mais il y a une amélioration qui est à la portée des communes ou des contribuables :

La prolongation des heures d'ouverture des bureaux peut être obtenue :

I. Les jours ouvrables, de midi à 2 heures et de 7 heures à 9 heures du soir, moyennant 100 francs par heure et par an, ou 10 francs par heure et par mois.

II. Les dimanches et jours fériés, de 10 heures ou 11 heures du matin à 9 heures du soir, avec l'adhésion des receveurs, moyennant 1 franc par heure, si la distribution des télégrammes est à la charge de la commune et de 1 fr. 50 si la distribution est assurée aux frais du Trésor.

Les demandes de prolongation doivent être adressées au directeur départemental des Postes et Télégraphes.

Ainsi, à Monville et dans plusieurs communes des cantons de Maromme et de Pavilly, les heures d'ouverture des bureaux sont prolongées.

A Monville, le Conseil municipal a voté l'an dernier la somme de 300 francs pour prolongation des heures d'ouverture de midi à 2 heures et de 7 heures à 8 heures du soir et cela rend grand service.

Un seul particulier ou plusieurs qui se réunissent pour verser la somme, obtiennent de la même façon la prolongation des heures d'ouverture de leurs bureaux et tout le monde en profite.

Quant à ceux qui, — et ils ont raison — cherchent encore une meilleure utilisation des services téléphoniques, je les engage à faire partie — 5 francs par an — de l'Association des Abonnés au téléphone, 47, rue des Mathurins, Paris, qui dépasse 8.000 membres et s'occupe de tout ce qui peut perfectionner le téléphone, les services téléphoniques et centralise toutes les réclamations et les observations concernant ce service.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

L. DE LA MOISSONNIÈRE.

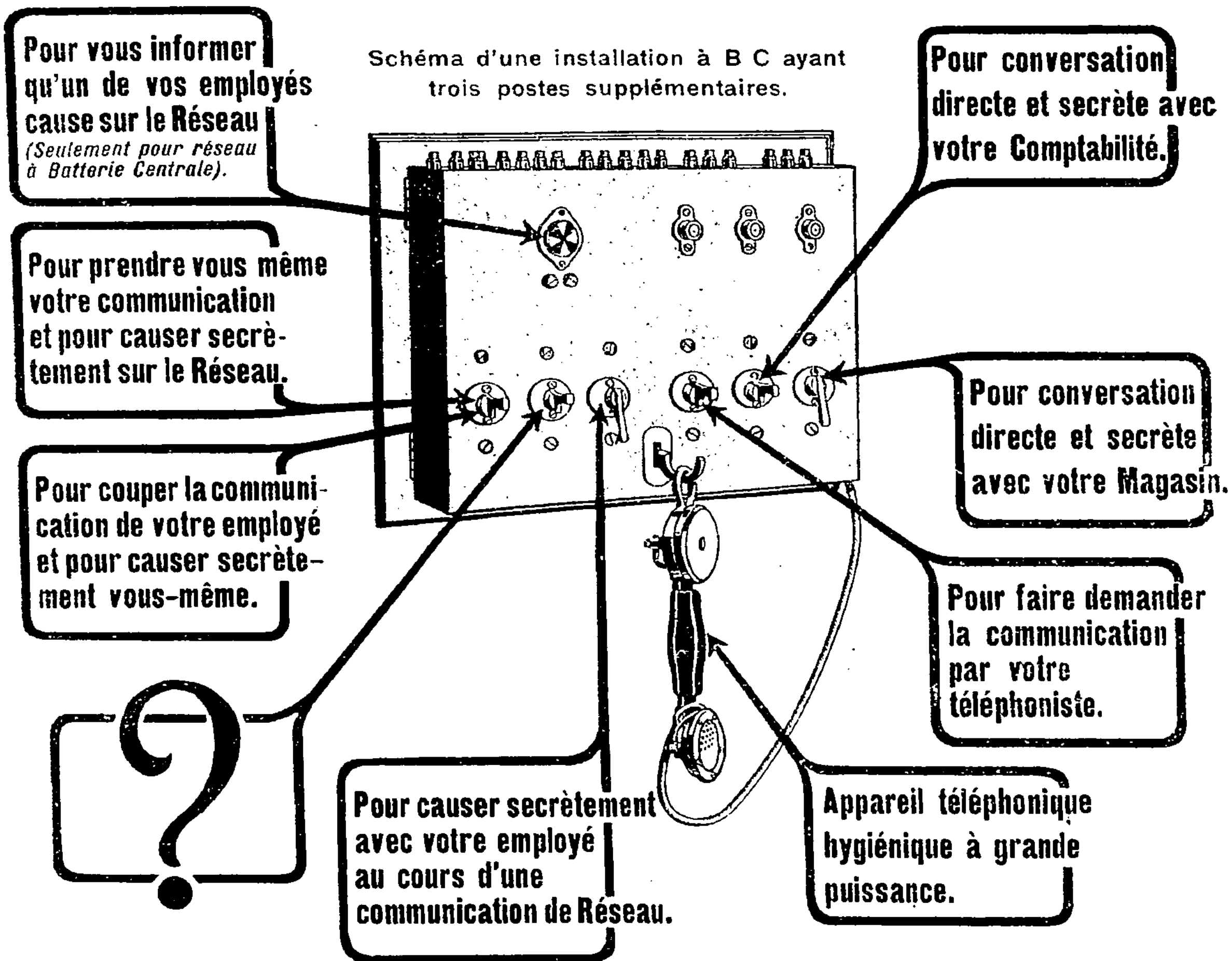
Abonné au téléphone, membre de l'Association des Abonnés au Téléphone, et n'ayant pas l'usage du Téléphone pendant la nuit.

Notre Appareil

OTOMA

Permet Tout

Il est admis par l'ADMINISTRATION pour toutes les installations téléphoniques ayant des postes supplémentaires



ÉTUDE GRATUITE

SE FAIT ÉGALEMENT PORTATIF

IMPOSEZ VOTRE PROGRAMME

à la Société **“ Le Téléphone Privé ”**

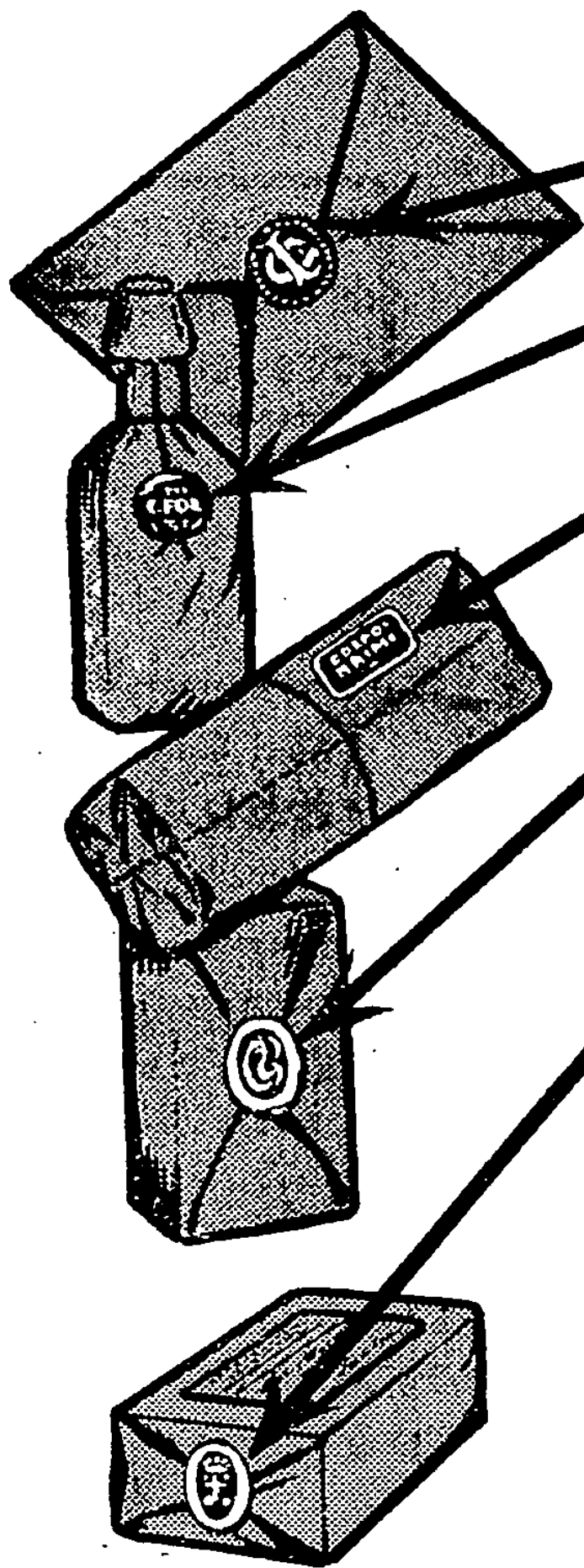
PARIS : 18-20, faubourg du Temple.

Téléphone : Roquette { 50-51
50-56

LILLE : 78, Rue Nationale. — Téléphone : 26-38.

NANCY : 55, Rue Saint-Jean. — Téléphone : 15-55.

Cachets en relief



C'est par
dizaines
de Millions

que se chiffrent les étiquettes gommées en relief qui sortent chaque année de l'Imprimerie A. WATON. Cette fabrication longtemps étrangère est devenue française grâce à l'installation du matériel le plus perfectionné et du plus grand rendement.

Toutes les ressources de l'ingéniosité et de l'art sont mises en œuvre dans les ateliers de l'Imprimerie A. WATON pour la création de ce genre d'étiquettes, depuis le simple cachet cire jusqu'aux modèles les plus compliqués d'empreinte et de découpage, depuis la mouche minuscule jusqu'aux étiquettes des plus grandes dimensions.



Reproduction
de notre Cachet réclame
Imitation cire rouge
Grandeur unique : 26 m/m.

ARTICLE RÉCLAME

par	10.000	25.000	50.000	100.000	cachets
fr.	2	1,75	1,50	1,25	le mille

Spécimen sur demande

IMPRIMERIE A. WATON - SAINT-ÉTIENNE

PETITES ANNONCES

TARIF: 1^{re} 50 la ligne
avec minimum de 2 lignes.

Toute annonce doit être accompagnée de son prix en mandat ou timbres-poste.

**du Bulletin de l'Association
des Abonnés au Téléphone**

Service fait aux 200.000 Abonnés au Téléphone de France
Adresser les insertions à l'Imprimerie A. WATON
12, Rue Gutenberg, Saint-Etienne

Les annonces domiciliées à l'imprimerie payent 1 franc de supplément par insertion. Les offres sont transmises dès leur réception. Pour ces annonces indiquer B.A.T.

ANTIQUITÉS

ON ACHÈTERAIT d'occasion vieux vases ou pots avec décors artistiques. B. A. T. 827.

ON RECHERCHE cadran de forme ou ornements curieux ou anciens. B. A. T. 850.

ON CÈDERAIT OU ÉCHANGERAIT fauteuil de bureau cuir, tournant, bon état, pur style Louis XVI. B. A. T. 845.

ASSIETTES OU PLATS anciens très ornementés sont recherchés pour meubler grande salle. B. A. T. 835.

FAIRE OFFRE de toutes publications, estampes et aquarelles anciennes. B. A. T. 700.

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

LUSTRES à gaz pour bcs droits ou renversés, à céder pour cause de déménagement. B. A. T. 625.

AUTOMOBILES

TORPEDO 2 PLACES Charron Ltd 1912, 4 cylindres, 12/16 HP, pointe de course, tous accessoires, état neuf roulé 6.000 kilomètres. Prix 6.500 fr. B. A. T. 614.

VOITURETTE 7 ch. 2 cyl., carb. Caidel, magn. U. H. pneus 710-90, carr. torpedo 2 pl. très bon état, marche parf. bas prix. Durand, Serrières Ardèche.

ON ACHÈTERAIT bonne occasion, marque sérieuse, torpedo 2 ou 4 places, très peu usagée. B. A. T. 825.

AVICULTURE

CEUFS à couvrir Faverolles, 3 fr. 50 d. u., Houdan 4 fr. 25, Canard R 5 fr., franco. Catalogue, 0,10. Léger, Montchauvet, par Septeuil Seine-et-Oise.

BICYCLETTES

MAGNIFIQUE BICYCLETTE B. S. A. roulé 15 jours, changements vitesses, roue libre, rétro-pédalage. Prix 150 fr. a coûté 300. B. A. T. 826.

BICYCLETTE MAGNAT DEBON, 3 vitesses, excellent état, à vendre pour cause double emploi avec moto. B. A. T. 836.

BICYCLETTES

ON CÈDERAIT, 250 fr., "Terrot" 2 vitesses, roue libre, 2 freins, carter sur chaîne, a roulé 610 km., très bon état. B. A. T. 822.

CAPITAUX

ON EMPRUNTERAIT sur immeubles, 1^{er} hypothèque, 5 0/0. Plusieurs placements offerts. S'adresser à M^e Cournet, notaire à Gondrin (Gers).

CHASSE

FUSIL DOUBLE à bascule, renforcé, caissons damas fins, percussion centrale, fermeture avec clé sur le pontet, à céder après décès. B. A. T. 624.

ON ACHÈTERAIT d'occasion fusil double "Hammerless" en bon état. B. A. T. 634.

A CÉDER excellente occasion fusil calibre 12 Vervy Caron, très bon état. B. A. T. 824.

CHIENS

ON ÉCHANGERAIT St-Bernard pure race, bon gardien, contre jeune chien polier. B. A. T. 610.

CONTENTIEUX

RECouvrements CRÉANCES A FORFAIT, sans frais. Demander circulaire, THIVET, 52, rue de la Victoire, Paris. Tél. 163-01.

FONDS DE COMMERCE

A VENDRE pour cause de santé ancienne pharmacie d'ordonnances, dans chef-lieu de canton important n° du Puy-de-Dôme, pressé. B. A. T. 629.

LIBRAIRIE

ON ACHÈTERAIT collection complète *Illustration* depuis 1879. B. A. T. 695.

ON ACHÈTERAIT collection complète *Fantasia* depuis n° 1. B. A. T. 712.

ON ACHÈTERAIT catalogues des Salons de peinture de 1879 à 1890; Société Nationale 1895, 1897, 1898, 1900, 1908, 1909, 1911, 1912; Artistes Français 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1908, 1909, 1911. B. A. T. 731.

MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE

POSTE TÉLÉPHONIQUE mural "Solid-Back" avec diphone et 2nd récepteur, très bon état, à céder pour 65 francs. B. A. T. 615.

A CÉDER, 90 fr., poste compl. ins., noyer, avec 2nd récepteur, bon état, a coûté 180 fr. B. A. T. 619.

MUSIQUE

CLARINETTE marque "Thibouville", très bon état, sonorité parfaite, à vendre pour cause de non-emploi. B. A. T. 620.

FAIRE OFFRE de tous instruments d'harmonie en bon état pour société musicale. Pressé. B. A. T. 840.

OBJETS D'ART

BELLE STATUE en marbre de Carrare "Baigneuse d'Allegre", très grande valeur, occasion exceptionnelle, à céder cause de départ, photo sur demande. B. A. T. 621.

OCCASIONS

ON DEMANDE d'occasion longue-vue très puissante et en bon état, de préférence avec support. B. A. T. 842.

PHONOGRAPHE

ON ACHÈTERAIT d'occasion phonographe, modèle à caisse de résonance et collection de disques. B. A. T. 627.

PHOTOGRAPHIE

FAIRE OFFRE de toutes photos artistiques : paysages, portraits, scènes et vues dont on pourrait céder droits de reproduction. B. A. T. 841.

ON DEMANDE d'occasion appareil photographique folding 9x12 en parfait état. B. A. T. 628.

A CÉDER, 65 fr., app. photo. 9x12, détective "Le Radieux", objectif rectiligne aplanétique, diaph. à iris, obturateur vitesse variable, 12 plaques. bon état. B. A. T. 653.

PROPRIÉTÉS

DOMAINE de rapport et d'agrément, belle situation, départ. B.-du-R., à vendre, bonnes conditions, toutes facilités de paiement. B. A. T. 613.

Pour les Annonces suivies de l'indication B. A. T., adresser offres, sous le n° indiqué, à l'Imprimerie A. WATON, 12, Rue Gutenberg, à Saint-Etienne

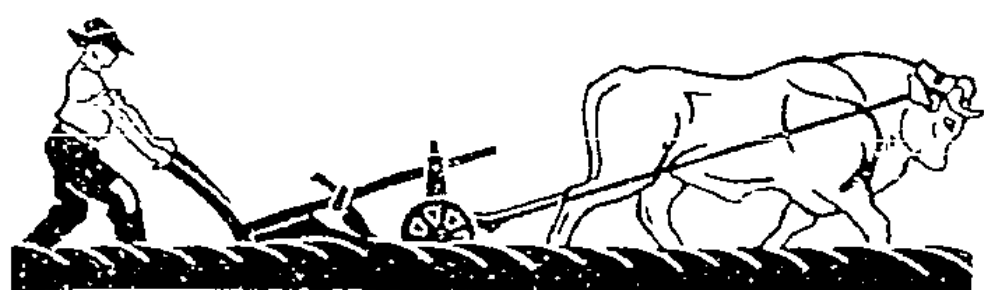
Si vous avez quelque chose à acheter, échanger ou vendre

ou à faire n'importe quelle offre ou demande,
insérez une annonce dans cette page ouverte à tous les lecteurs.

(Voir les conditions en tête)

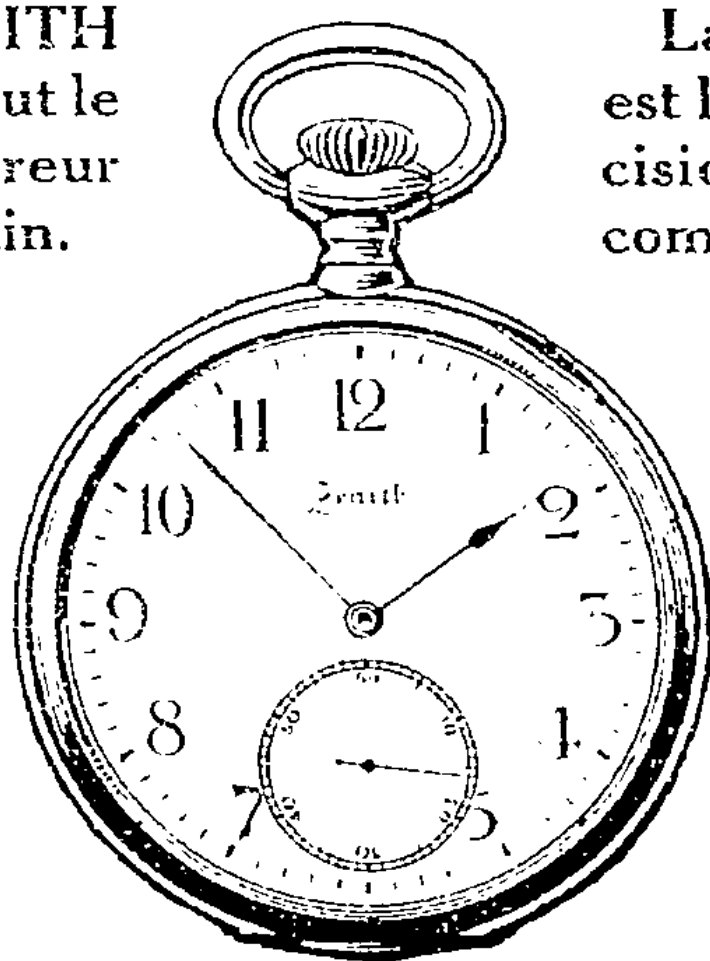
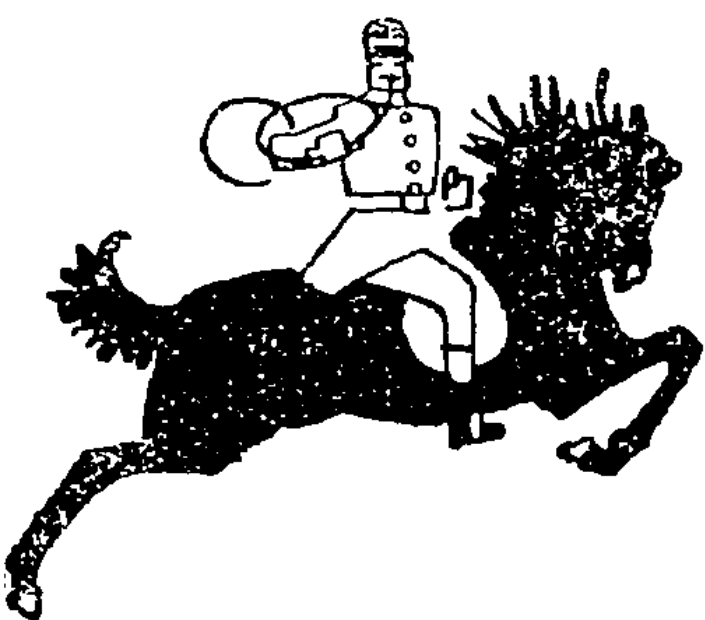


Ceux qui portent la Montre "ZÉNITH"



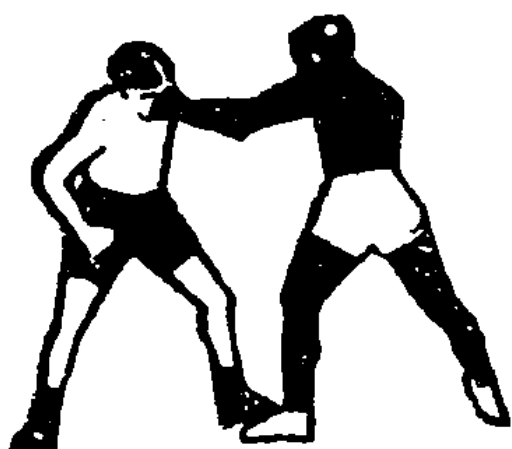
La Montre ZÉNITH
est la montre de tout le
monde, du laboureur
comme du mondain.

La Montre ZÉNITH
est l'instrument de pré-
cision du sportsman
comme du marin.



La Montre ZÉNITH est vendue par l'horloger qui est
notre représentant sur place, mais il a derrière lui une
usine dont la signature représente 50 années d'expérience
et de progrès constants.

Achetez votre montre chez l'horloger
demandez-lui une "ZÉNITH"



*En vente chez les principaux horlogers
et chez*

LESIMPLE, Horloger de la Marine
9, Rue Auber - PARIS

